

Symbo

gestion de l'eau

biodiversité

PROJET PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE L'OR

2018 à 2023

PARTIE B : DEFINITION D'UNE STRATEGIE COHERENTE ET ADAPTEE AU TERRITOIRE

DOSSIER DE LABELLISATION PAPI

Novembre 2017

- + Conseil départemental de l'Hérault
- + Communautés de communes :
Grand Pic St-Loup
Pays de Lunel
- + Communauté d'agglomération Pays de l'Or
- + Montpellier Méditerranée Métropole

PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE L’OR

PARTIE B : DEFINITION D’UNE STRATEGIE COHERENTE ET ADAPTEE AU TERRITOIRE

Sommaire

1	Le PAPI d’intention en préalable	1
1.1	Genèse du PAPI d’intention.....	1
1.2	Les objectifs stratégiques du PAPI d’intention	2
1.3	Bilan et enseignements du PAPI d’intention 2014-2017.....	3
1.3.1	Bilan de mise en œuvre du PAPI d’intention.....	4
1.3.2	Bilan financier de la programmation du PAPI d’intention	13
2	Du PAPI d’intention vers la stratégie du PAPI complet	16
2.1	Les enseignements du PAPI d’intention	16
2.1.1	Une étude phare pour la connaissance des aléas et le recensement des enjeux.....	16
2.1.2	Des REX riches d’enseignement	16
2.1.3	Un recensement des ouvrages et la bonne compréhension de leur rôle hydraulique	17
2.1.4	Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PAPI d’intention	18
2.1.5	Les leçons à en tirer	20
2.2	Les motivations d’un PAPI complet pour le bassin de l’Or	21
3	Définition de la stratégie locale et de ses objectifs	22
3.1	Concertation pour la définition d’une stratégie	22
3.2	Stratégie du PAPI Or 2018-2022	25
3.2.1	Un périmètre cohérent.....	25
3.2.2	Des objectifs prioritaires	25
3.2.3	Priorisation et adaptation aux enjeux du territoire	29
3.2.4	Traduction des objectifs de la stratégie en programme d’actions.....	31
3.3	Moyens de mise en œuvre de la stratégie du PAPI 2018-2022 : pilotage et gouvernance	32
3.3.1	Gouvernance.....	32
3.3.2	Pilotage.....	37
4	Cohérence et articulation du PAPI avec les autres politiques publiques	39
4.1	Cohérence de la stratégie du PAPI avec les objectifs du SDAGE.....	39
4.2	Cohérence de la stratégie du PAPI avec la Directive Inondation	40
4.3	Une approche intégrée.....	43

1 Le PAPI d'intention en préalable

1.1 Genèse du PAPI d'intention

Un diagnostic partagé

Au cours des 2 dernières décennies, le bassin versant de l'étang de l'Or a été confronté à des épisodes d'inondation d'origines multiples. Ces événements ont entraîné progressivement une prise de conscience accrue de l'existence du risque inondation au niveau des communes les plus touchées (autour de l'étang et dans la plaine agricole aval).

Le Syndicat mixte du bassin de l'Or (Symbo) conduit depuis sa création en 2009, une démarche de gestion globale de la ressource en eau et des milieux sur son territoire. Il a, au fil des ans, engagé plusieurs études thématiques pour acquérir une maîtrise globale des problématiques liées à l'eau sur le territoire. Ainsi la réalisation d'un **diagnostic partagé de l'eau et des milieux aquatiques** conduit à l'échelle du bassin versant par le Symbo en 2011- 2012, a fait apparaître l'absolue nécessité de prendre en compte les risques d'inondation et de submersion marine à l'échelle du bassin de l'Or. Dans le cadre de cette démarche qui comportait un important volet inondation, plusieurs réunions d'information et ateliers ont souligné l'importance d'une approche globale sur cette thématique n'existant alors pas sur le bassin versant.

Un important travail de concertation avec les élus et les acteurs du territoire a alors été engagé sur l'année 2012 et a confirmé ce besoin récurrent de prendre en compte de manière plus forte le risque d'inondation/submersion et mis en évidence l'intérêt d'une approche globale et cohérente à l'échelle du bassin versant par rapport à des démarches ponctuelles existantes mais n'incluant pas une vision des effets amont / aval.

Une large concertation

A la lueur de ces discussions, à partir des éléments du diagnostic territorial, et sur la base d'une étroite concertation avec l'ensemble des communes du bassin versant, le premier jalon d'une stratégie locale de gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Or a été mis au point avec le soutien technique du Conseil départemental pour les années 2014-2016 : le PAPI d'intention. En effet, au vu des connaissances partielles sur le territoire et des exigences du cahier des charges PAPI II de l'Etat, il paraissait prématuré de déposer directement un PAPI complet (études et travaux). C'est pourquoi il a été proposé de passer par une première étape, la réalisation d'un PAPI d'intention, qui constitue une phase de préfiguration d'un PAPI complet et non une fin en soi.

Pour établir le dossier de candidature du PAPI d'intention, le Symbo a conduit sur les années 2012 et 2013 une démarche participative et concertée avec les partenaires et acteurs du territoire concernés. Les acteurs du bassin ont ainsi été consultés au travers d'actions variées de manière à affiner l'adéquation du programme avec les attentes et les besoins du territoire.

Une véritable gouvernance du PAPI d'intention a été instaurée au travers de la mise en place de 2 instances au rôle complémentaire :

- **Le comité de pilotage** regroupant les représentants des financeurs et de l'Etat (DREAL – DDTM – Agence de l'Eau – Conseil Départemental – Conseil Régional), les représentants du Syndicat (Président et 4 Vices Présidents-1 par Intercommunalité), les 4 EPCI membres du Symbo (Montpellier Méditerranée Métropole Pays de l'Or Agglomération, Pays de Lunel et Grand Pic St Loup), les représentants des syndicats de bassins versants voisins et le SIATEO, les Chambres Consulaires (Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture et Chambre d'Industrie), et les représentants du monde associatif.
- **Le comité technique** qui regroupe les services des membres du comité de pilotage : partenaires institutionnels (techniciens) et financiers : DREAL, DDTM, Région, Département, Agence de l'Eau, EPCIs, SyBLE, EPTB Vidourle, Chambre d'agriculture.

Un processus partenarial et labellisé

Élaboré à partir de fin 2012 par le Symbo avec l'appui technique soutenu (mise à disposition partielle d'un agent) du Département, le dossier de candidature du PAPI d'intention du bassin de l'Or a été déposé auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon le 29 mars 2013 et labellisé en Commission mixte inondation le 10 juillet 2013.

La convention-cadre permettant de contractualiser les engagements opérationnels et financiers des principaux acteurs impliqués dans ce programme d'action a été signée le 8 novembre 2013 à Mauguio, entre l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault et le Symbo, permettant d'officialiser la mise en œuvre effective des 18 actions prévues dans le PAPI d'intention 2014-2016, pour un budget global de 1.080.000€TTC sur 3 ans.

Le périmètre du PAPI d'intention ainsi élaboré est celui du bassin versant de l'étang de l'Or, il couvre 32 communes et abrite des enjeux en constante augmentation, qu'il s'agisse de population, d'habitats, d'axes de transports ou d'activités économiques (agriculture, services, tourisme).

Le PAPI d'intention constitue une première étape d'un programme d'actions publiques à long terme sur le Bassin Versant de l'Or visant un objectif de réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations et submersion marine susceptibles de se développer sur ce bassin. Le PAPI d'intention doit permettre l'élaboration d'un programme opérationnel d'actions et de travaux qui sera mis en œuvre dans le cadre du PAPI complet.

Le dossier de labellisation prévoyait une durée de trois ans pour la mise en œuvre du PAPI d'intention sur la période 2014-2016 devant aboutir à un PAPI complet.

La phase d'élaboration du PAPI complet a mis en exergue la nécessité d'organiser la maîtrise d'ouvrage des actions du PAPI complet en parfaite cohérence avec l'organisation en cours de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de l'Or. Les réflexions sur la mise en place de cette compétence sur le territoire ont été engagées en 2016 au travers notamment d'une étude lancée conjointement par le Syble et le Symbo, devant permettre d'aboutir à la validation commune d'un Schéma Local des Compétences Liées à la gestion de l'Eau (SOCLE) d'ici la fin de l'année 2017.

Il est alors apparu primordial dans la lignée du processus de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration du PAPI complet, de donner le temps au territoire du PAPI d'aboutir à un programme d'actions concerté et validé par les différents Maîtres d'Ouvrages dans un paysage où la répartition de la compétence GEMAPI aura été préalablement réfléchi, validée et organisée.

En parallèle, dans un souci de ne pas freiner la dynamique instaurée sur le territoire du bassin de l'Or depuis 2014 en matière de prévention des inondations, il est apparu primordial d'assurer la continuité de la démarche et de l'animation du PAPI d'intention pour permettre la poursuite des actions engagées et finaliser la préparation du PAPI complet. **Par avenant simple, la convention-cadre du PAPI d'intention du bassin de l'Or 2014-2016 a donc été prolongée d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2017.**

Cet avenant a donné lieu à un bilan d'étape du PAPI d'intention, qui a conduit à actualiser ponctuellement son programme d'actions pour l'année 2017, à enveloppe globale constante.

1.2 Les objectifs stratégiques du PAPI d'intention

Le PAPI d'intention, porté par le Symbo, comporte 18 actions réparties en 7 axes, conformément au cahier des charges national, déclinés ci-après :

Tableau 1 – Les axes du PAPI d'intention

	Dénomination
Axe 0	Pilotage du PAPI
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations
Axe 3	Alerte et gestion de crise
Axe 4	Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
Axe 5	Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Axe 6	Ralentissement des écoulements
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Les orientations définies dans la stratégie du PAPI d'intention visaient sur la période 2014-2016 à :

- Assurer l'apport de connaissances techniques et économiques débouchant sur un diagnostic approfondi, nécessaire pour engager une stratégie pertinente et efficiente de la gestion du risque inondation – submersion sur ce territoire :
 - Élargir et approfondir les connaissances hydrauliques actuelles à l'échelle du bassin versant (étude hydraulique globale du bassin versant)
 - Préciser les enjeux sur les personnes et les biens concernés
 - Élaborer un programme d'actions concerté et opérationnel permettant de proposer à l'issue du PAPI d'intention un PAPI complet de travaux
- Développer une prise de conscience et la culture du risque sur le territoire,
- Poursuivre les obligations réglementaires visant les communes en matière de gestion du risque inondation : PPRi, PCS, DICRIM, pose repères de crues, mesures de réduction de la vulnérabilité des équipements publics, information préventive,...;
- Renforcer la mobilisation de tous les élus et maîtres d'ouvrage du bassin versant sur les différents volets de la prévention du risque inondation, en complémentarité et en cohérence avec les actions engagées en matière de gestion des milieux aquatiques dans le cadre du contrat de milieu du bassin versant, par une approche globale et cohérente du risque à l'échelle du territoire ;
- Créer une vraie dynamique d'animation territoriale sur ce sujet qui permette de préparer les conditions du dépôt d'un dossier de PAPI complet dès l'échéance du PAPI d'intention.

1.3 Bilan et enseignements du PAPI d'intention 2014-2017

Dans le cadre d'un avenant simple, la durée du PAPI d'intention a été prolongée d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2017. Les actions du PAPI d'intention encore en cours seront donc poursuivies jusque fin 2017 pendant le temps de l'instruction du PAPI COMPLET.

Cette partie présente un premier bilan synthétique du PAPI d'intention sur la période initialement prévue 2014-2016. De ce fait, elle ne constitue qu'un bilan intermédiaire, établi sur la base de l'avancement technique et financier des actions au 31 décembre 2016. Ce bilan devra donc être complété et actualisé à la date de clôture définitive du PAPI d'intention. Dresser un premier bilan des connaissances acquises et des actions effectuées dans cette première étape de la démarche PAPI paraît cependant essentiel dans la définition du programme d'action du PAPI complet.

1.3.1 Bilan de mise en œuvre du PAPI d'intention

1.3.1.1 Bilan synthétique

L'objectif principal du PAPI d'intention était de construire de façon concertée et cohérente le PAPI complet à venir. Le PAPI d'intention devait ainsi s'attacher à définir à terme un programme d'actions plus complet en préparant, avant même l'achèvement du PAPI d'intention, le dossier de candidature pour un premier PAPI complet.

Pour cela, une action structurante, l'étude hydraulique globale du bassin versant, avait été intégrée dans le programme du PAPI d'intention, correspondant à la fois à une étude de connaissance, de faisabilité, d'opportunité et de dimensionnement. Cette étude est en voie d'achèvement et ses résultats ont fait l'objet d'une large concertation afin d'en faciliter l'appropriation par les principaux acteurs du territoire. Elle a permis de définir les grandes lignes de la stratégie et du programme d'action qui constitueront le PAPI complet actuellement en cours d'élaboration.

Ces éléments ont également été précieux pour guider l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques inondation (SLGRI) du bassin de l'Or élaborée et portée par le Symbo en concertation étroite avec les parties prenantes du territoire. Le périmètre de la SLGRI est identique à celui du futur PAPI complet et celui du PAPI d'intention.

Le souci de concertation mis en avant dans le dossier de labellisation du PAPI d'intention a guidé de manière permanente la conduite des actions mises en œuvre, afin que le programme d'actions du futur PAPI complet résulte d'une véritable appropriation par les acteurs locaux. De nombreuses réunions ont été organisées avec les partenaires techniques et les élus du territoire et des publications régulières sont parues au travers des outils de communication du Symbo afin d'en faciliter l'identification par le grand public.

Enfin, un travail collaboratif étroit, entre les services des EPCIs et l'équipe technique du Symbo a permis l'émergence d'un programme d'actions ambitieuses et multiples largement concertées sur le territoire avec la réunion des comités de pilotage élargis du PAPI.

De ce travail conséquent découle un programme d'actions ambitieux proposé à l'instruction des services de l'Etat dans le présent dossier de demande de labellisation.

Avancée des actions

La majeure partie des actions programmées dans le PAPI d'intention ont d'ores et déjà été réalisées ou sont engagées, comme présenté dans le tableau synthétique de l'avancement des actions du PAPI d'intention à fin 2016 suivant :

Tableau 2 – Bilan d'avancement du PAPI d'intention

Bilan d'avancement des actions du PAPI d'intention 2014-2016

Actions	Avancement 2016	Avenant 2017
Actions en cours actualisées dans l'avenant		
Actions prolongées dans l'avenant		
Actions en cours de finalisation		
Actions non reprises dans l'avenant (abandonnée, reportée au PAPI complet, ou rattachée au contrat)		
AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE		
1.1 Définition d'une stratégie- Animation du projet et Mobilisation des Maîtres d'ouvrages - Chargé(e) de Mission	Action permanente	Actualisée (1 année supplémentaire)
1.2 Réaliser une étude hydraulique globale du BV	En cours de finalisation	Terminée
1.3 Réaliser une étude de faisabilité des scénarios hydrauliques proposés dans l'étude du Syble	Abandonnée (intégrée au 1.2)	
1.4 Sensibilisation scolaire	Pour partie terminée/engagée	Actualisée
1.5 Formation des acteurs de la gestion du risque inondation	Engagée	Prolongée
1.6 Communication envers le grand public	Engagée	Prolongée
1.7 Etude des repères de crues	Etude en cours de finalisation	Actualisée
AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS		
2.1 Amélioration de la prévision des crues	Engagée	Prolongée
2.2 Etude et mise en place d'un réseau de mesures	Report PAPI complet	
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE		
3.1 Généraliser, faire vivre et coordonner les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'échelle du BV	Action permanente	Prolongée
AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME		
4.1 Maitriser l'occupation des sols en zone inondable - Elaboration, révision des PPRI	Action permanente	Prolongée
4.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales et maitriser le ruissellement péri urbain	Action permanente	Prolongée
AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS		
5.1 Recensement des enjeux en zone inondable	Terminée (ph 1&2 action 1.2)	Terminée
5.2 Elaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité	Phase administrative	Prolongée
AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS		
6.1 Elaboration et coordination des plans de gestion de la ripisylve des principaux cours d'eau du bassin versant	Terminée - prolongée dans le cadre du Contrat de Bassin	
6.2 Amélioration du fonctionnement morpho écologique	En cours - prolongée dans le cadre du Contrat de Bassin	
AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE		
7.1 Contrôle des ouvrages classés	Action permanente	Prolongée
7.2 Etude de faisabilité sur l'évolution des systèmes de protection hydrauliques	Report PAPI complet au travers des études de l'axe 7	

Il en ressort que sur les 18 actions prévues au PAPI 2014-2016 :

- 15 sont en cours ou ont été engagées comptablement (c'est-à-dire qu'elles bénéficient de subventions Etat attribuées sur le fonds Barrier) dont :
 - o 8 actions sont terminées, en voie de finalisation ou concernent des actions permanentes menées en régie par l'Etat ou le porteur du PAPI (animation, PCS, maîtrise du ruissellement, contrôle des ouvrages classés,...) ;
 - o 5 actions sont en phase administrative (demandes de subvention des cofinanceurs en cours) et seront prolongées dans le cadre de l'avenant ;
 - o 2 opérations sont en cours (phase opérationnelle) rattachées au Contrat de bassin.
- 3 opérations sont abandonnées ou reportées au PAPI complet lorsque leur maintien s'est confirmé pertinent au regard des conclusions de l'étude hydraulique globale du bassin versant :

Tableau 3 – OPERATIONS DU PAPI D'INTENTION ABANDONNEES OU REPORTEES AU PAPI complet

Intitulé	Cause	Montant (€)
1.3 Réaliser une étude de faisabilité des scénarios hydrauliques proposés dans l'étude du Syble	Scénarios intégrés dans l'action 1.2 (Etude hydraulique globale)	-105 000€
2.2 Etude et mise en place d'un réseau de mesures : Etude Pose	Report PAPI complet – attente finalisation action 2.1	-30 000€ -10 000€
6.2 Amélioration du fonctionnement morpho écologique	Réalisé dans le cadre du contrat de bassin	-30 000€
7.2 Etude de faisabilité sur l'évolution des systèmes de protection hydrauliques	Report PAPI complet selon conclusions action 1.2	-35 000 €
	Sous total	-210 000 €

Des décalages temporels de mise en œuvre opérationnelle ont été observés sur certaines actions et se justifient au regard des différents facteurs suivants :

- La mise en œuvre opérationnelle du PAPI a nécessité le renforcement préalable des compétences de la structure porteuse par le recrutement d'un chargé de mission PAPI qui n'est arrivé que 6 mois après la signature de la convention (la procédure de recrutement ayant été lancée immédiatement après la signature) ;
- Les décisions relatives au lancement des actions du PAPI ont nécessité un certain temps d'appropriation des élus et du territoire au gré d'un travail important de concertation qui augure aujourd'hui une bonne implication du territoire dans la démarche ;
- La refonte en 2014 du dispositif des aides financières européennes (FEDER) sur lequel repose un financement important du PAPI d'intention a retardé le démarrage de certaines actions, faute de financements ;
- La mise en œuvre de la Directive Inondation et sa déclinaison locale au travers de l'élaboration de la SLGRI du bassin de l'Or a demandé depuis 2014 une mobilisation et une implication importante du porteur au détriment de certaines actions du PAPI ;
- Enfin, le contexte territorial et les réflexions lancées sur la prise de compétence GEMAPI ont ralenti d'autant les décisions des Maîtres d'Ouvrage et leur engagement dans certaines actions.

1.3.1.2 Bilan par axe

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Cet axe qui constituait l'axe fort du PAPI d'intention est sans nul doute celui qui présente les avancées les plus marquées. Il regroupait trois types d'actions, pour un montant prévisionnel total de 785 000 €TTC (soit 73% du montant global du programme):

- l'animation du PAPI y était rattachée (action 1.1),
- des études d'amélioration de la connaissance (actions 1.2 étude hydraulique globale, 1.3 étude de faisabilité des scénarios hydrauliques et 1.7 étude des repères de crues)
- Des actions de sensibilisation/ communication aux risques d'inondation et submersion (actions 1.4 à 1.6), visant 3 cibles distinctes (les scolaires, les acteurs du territoire et le grand public).

Etude hydraulique globale du bassin versant (action 1.2) :

Action phare du PAPI d'intention, elle a permis de :

- dresser un diagnostic précis du fonctionnement hydraulique du bassin versant en cas de crues et/ou de tempêtes marines sur la base d'une modélisation hydraulique détaillée des cours d'eau à la traversée des zones à enjeux et du complexe hydraulique aval constitué par l'étang de l'Or et ses communications aux étangs voisins, au canal du Rhône à Sète et à la mer via le grau de Carnon.
- caractériser la vulnérabilité du territoire au risque inondation par un recensement précis des enjeux impactés et l'évaluation des dommages économiques induits
- de proposer des scénarios d'aménagement hydraulique, dont l'efficacité a été testée par modélisation et la pertinence économique évaluée par une analyse coût-bénéfices élargie à une AMC.
- de construire de façon concertée et cohérente le PAPI complet.

Repères de crue (action 1.7) :

- L'étude préalable des repères de crues du bassin versant portée par le Symbo a permis d'identifier, en concertation étroite avec les communes, 89 repères de crues fiables et pertinents répartis sur 66 sites.
- Un modèle standard de macarons a été défini : il se décline en 4 versions selon la nature de l'aléa à l'origine de l'inondation (débordement de cours d'eau, ruissellement, débordement de l'étang, submersion marine)
- Une réflexion sur l'accompagnement pédagogique de la pose des repères a été engagée.

Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (actions 1.4 à 1.6)

Les actions de sensibilisation et de communication ont été initiées dans le cadre du PAPI d'intention. Ces premières initiatives multiples lancées auprès des élus, du grand public et des scolaires ont permis de toucher un large public et d'identifier précisément les actions les plus efficaces et les moyens d'y arriver. Ces actions nécessitent d'être maintenues et renforcées afin d'être efficaces à long terme.

Concernant les scolaires, le Symbo s'est engagé dans un programme pluriannuel de sensibilisation des scolaires du bassin versant en partenariat avec l'inspection de l'académie. Le PAPI d'intention a permis la réalisation des outils support des animations scolaires (maquette hydraulique du bassin versant, livrets pédagogiques, carte support,...) qu'il conviendra de poursuivre et développer dans le cadre du PAPI complet.

Concernant le grand public, parmi les outils d'information développés par le Symbo, le site internet est de loin celui qui obtient le meilleur résultat en terme de public impacté, avec près de 10 000 visites annuelles. Une page spécifique dédiée au PAPI y a été créée, elle est régulièrement mise à jour et notifiée aux élus du territoire et partenaires par une newsletter.

Les actions de communication en direction des élus et du public ont également été menées au travers de la parution du journal « L'Or info », lettre d'information annuelle à destination du grand public et des acteurs du territoire du PAPI.

Le numéro 15 édité en Octobre 2014 intègre un zoom sur le PAPI d'intention [Un PAPI en Or ! Notre territoire s'engage contre les inondations](#). Le numéro 16 de 2015 consacre un article [Le PAPI d'intention avance !](#) dédié à l'avancement des actions du PAPI. Le dernier numéro 17 dédie son dossier principal [Vers une stratégie de prévention des inondations pour les habitants du bassin de l'Or](#) à la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Or en retraçant l'historique du PAPI d'intention, son cheminement vers le PAPI complet et en replaçant le contexte de la SLGRI.

Cette lettre d'information est élaborée en régie par les agents du Symbo, de la rédaction à la mise en page. Elle est éditée en 10 000 exemplaires et mise à disposition du public au travers de l'ensemble des communes du bassin versant, des EPCI membres, des professions médicales des principales communes du territoire et envoyée à nos partenaires techniques et financiers.

Le Symbo a également réalisé une enquête auprès des élus et services techniques du bassin versant dans le cadre d'un projet étudiant, afin de cibler leurs attentes en termes de sensibilisation des acteurs sur les inondations. Il en ressort une attente forte ciblée sur la formation des services techniques communaux, au moyen de journées de sensibilisation et guides techniques notamment.

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Cet axe regroupait deux actions, pour un montant prévisionnel total de 65 000 €:

- Une étude d'amélioration de la prévision des crues
- L'étude et mise en place d'un réseau de mesures.

Cet axe est celui du PAPI d'intention qui a le moins bien avancé. Il est en effet apparu nécessaire d'attendre les conclusions de l'étude hydraulique globale du bassin versant et la bonne compréhension des phénomènes hydrauliques complexes pour orienter de manière la plus pertinente le contenu de l'étude d'amélioration de la prévision des crues notamment au regard des contraintes techniques du territoire (cinétique rapide des cours d'eau, influence de la mer et de l'étang, ...).

Cette étude a ainsi confirmé la nécessité de mettre en place un système de prévision des crues à l'échelle du bassin versant et de développer un réseau de mesures hydrométriques aujourd'hui inexistant.

Le PAPI d'intention a toutefois permis d'importantes avancées en termes d'alerte et de prévision des crues :

- Montpellier Méditerranée Métropole est en cours de développement d'un outil opérationnel d'anticipation, d'alerte, de supervision et communication en temps réel, pour une gestion collaborative du risque inondation entre les acteurs de la gestion de crise, appelé « **Ville en alerte** ». Développé sur la durée du PAPI d'intention sur le territoire pilote du bassin versant du Nègue-Cat couvrant les communes de Montpellier, Lattes et Pérols (territoire labellisé EcoCité) où toutes les problématiques des risques sont présentes avec de forts impacts sur les enjeux existants, l'outil pourra être amené à se développer à une échelle plus large sur le territoire métropolitain. Cet outil collaboratif sera mis à disposition de tous les acteurs locaux de la gestion de crise (DSPC, DREAL, DDTM, SDIS, Préfecture, Communes, syndicats de bassin et EPTB, ...) dans le but de favoriser l'alerte et permettre une gestion efficace et coordonnée de la crise, grâce à une visualisation et une spatialisation des actions de terrain de tous les acteurs, en temps réel, via des cartes interactives disponibles sur un site internet dédié.
- La mise à disposition de l'abonnement Prédicit Services aux 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole et aux 8 communes de Pays de l'Or Agglomération sous la contractualisation des 2 EPCIs respectifs, apportent une amélioration de l'information pluviométrique délivrée aux communes du bassin versant et une assistance au déclenchement et à la mise en œuvre des PCS.

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Cet axe concernait l'élaboration, la mise à jour et la coordination des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'échelle du bassin versant pour un montant de 50 000 €.

Le PAPI d'intention a permis de proposer un accompagnement technique et administratif aux communes pour la réalisation ou la mise à jour de leur PCS et DICRIM. 27 communes sont aujourd'hui dotées de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), et 5 sont en cours de réalisation. Cette action a ainsi permis sous l'impulsion du Symbo, de la Métropole de Montpellier pour les communes de son territoire et de la Préfecture, d'obtenir que 100% des communes concernées par un Plan de Prévention des Risques sur le territoire du PAPI disposent d'un PCS approuvé ou en cours d'élaboration.

Le succès de cette action est toutefois à nuancer, certains de ces PCS nécessitant une mise à jour ou une refonte plus globale en vue d'être amélioré et testé par des exercices de crise sur la durée du PAPI complet.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Cet axe regroupait deux actions, pour un montant prévisionnel total de 65 000 €:

- Maîtriser l'occupation des sols en zone inondable - Elaboration, révision des PPRI
- Améliorer la gestion des eaux pluviales et maîtriser le ruissellement péri urbain

Sur la période du PAPI d'intention, l'Etat a lancé la révision des PPR de Pérols et Mauguio-Carnon pour intégrer le risque littoral.

Concernant la maîtrise du risque de ruissellement, les schémas directeurs pluviaux de Lunel et Pérols, 2 communes à enjeux particulièrement concernés par ce risque, ont été finalisés. L'actualisation des schémas directeurs pluviaux a été également engagée sur les 8 communes de l'agglomération du pays de l'Or.

Montpellier Méditerranée Métropole a, pour sa part et depuis plusieurs années, engagé une réflexion hydrologique ciblée sur les bassins versants concernés par les projets majeurs de développement urbain, au moyen de schémas directeurs hydrauliques en amont des projets d'aménagement urbain. Les objectifs poursuivis consistent à adapter le développement urbain et/ou à réduire la vulnérabilité des enjeux existants. Sur le territoire du PAPI de l'Or, 3M a ainsi réalisé un schéma directeur sur le bassin versant du Nègue-Cat. Ce secteur, en profonde mutation liée aux deux pôles urbains stratégiques des secteurs Mogère et ODE et aux projets structurants d'infrastructures DDA9 et CNM, nécessite en effet la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques dans le but d'assurer la protection des enjeux existants et le développement urbain en dehors des zones à risque.

Ce schéma directeur prévoit une gestion globale du cours d'eau, grâce à une mutualisation et une optimisation des bassins hydrauliques du secteur de l'ensemble des projets DDA9, CNM, gare et Mogère.

Malgré les contraintes d'intégrer l'ensemble de ces importants projets d'infrastructures, cette mutualisation aboutit à la réduction du risque inondation en diminuant les débits pour toutes les occurrences, et permet d'améliorer de manière considérable les zones à enjeux actuellement inondées.

Dans le cadre de la révision de son SCOT, Montpellier Méditerranée Métropole a d'ores et déjà engagé plusieurs études de caractérisation des aléas préalables à l'identification des zones de développement urbain. Montpellier Méditerranée Métropole et le Symbo (sur le territoire hors Montpellier Méditerranée Métropole) souhaitent poursuivre l'élaboration de ces études sur le bassin versant à l'échelle de sous-bassins versants afin d'orienter les secteurs en développement en dehors des zones à risque.

En matière de gestion des eaux pluviales, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé une réflexion sur l'ensemble de son territoire afin de trouver des solutions pour gérer de la manière la plus efficace possible ses eaux de ruissellement pluvial. Cette réflexion se concrétise par l'élaboration d'une doctrine de gestion des eaux pluviales traduite par un zonage pluvial assorti d'un règlement qui seront annexés au PLUi.

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Cet axe regroupait deux actions, pour un montant prévisionnel total de 50 000 € :

- Recensement des enjeux en zone inondable
- Elaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité

Le recensement des enjeux en zone inondable mené dans le cadre de l'action 1.2 a permis d'identifier sur le territoire du PAPI le nombre et le type d'enjeux vulnérables (près de 2400 bâtis dommageables en zone inondable centennale sur le territoire) et de prioriser, au regard de critères techniques et économiques, ceux devant faire l'objet de mesures de réduction de la vulnérabilité au bâti dans le cadre du programme d'actions. Ces mesures concernent prioritairement 455 bâtis, comprenant 440 habitations, 13 activités économiques, et 2 exploitations agricoles répartis sur 10 communes : Mauguio (Vauguières le bas, Cabanes du Salaison); Baillargues (Massane); St Brès; Mudaison, Valergues; St Just; Teyran; Le Crès; Jacou et Restinclières.

La stratégie de réduction de la vulnérabilité adoptée repose sur une priorisation d'intervention au droit des secteurs à fort enjeux sur lesquels aucune solution structurelle collective efficace et économiquement rentable n'a pu être trouvée ou au droit des secteurs présentant des conditions d'inondation actuelle favorables à ce type de protection (hauteurs d'eau faibles et/ou faible nombre de bâtis concernés). L'alternative « mesure individuelle de réduction de la vulnérabilité » a ainsi été retenue après comparaison avec des scénarios structurels et réalisation d'analyses coût-bénéfices respectives.

Ainsi les mesures de réduction individuelle de la vulnérabilité des bâtis qui émanent de l'étude hydraulique phare du PAPI d'intention constituent une véritable réponse en terme de stratégie de protection sur le territoire et non simplement une réponse réglementaire aux mesures imposées dans les PPRi. Parmi les 10 communes concernées, 7 communes ont été classées en priorité 1 pour la réalisation des travaux de mitigation étant donné le nombre important et la densité des bâtis concernés et l'absence de mesures structurelles possibles pour réduire le risque. Les autres secteurs sont favorables à ce type de protection (hauteurs d'eau faibles et/ou faible nombre de bâtis concernés).

Un programme d'animation permettant d'engager les premiers diagnostics doit désormais être poursuivi dans le cadre du PAPI complet afin de réaliser les diagnostics et de favoriser l'engagement des travaux. Un portage collectif de ces diagnostics sera privilégié soit par les services de proximité des EPCIs volontaires soit à l'échelle du bassin versant. Montpellier Méditerranée Métropole souhaite engager ces diagnostics sur son territoire.

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Cet axe regroupait deux actions, pour un montant prévisionnel total de 30 000 € :

- Elaboration et coordination des plans de gestion de la ripisylve des principaux cours d'eau du bassin versant
- Amélioration du fonctionnement morpho écologique

Sur la durée du PAPI d'intention, le Symbo a engagé la **réactualisation des plans de gestion des principaux cours d'eau du bassin versant**.

Le plan de gestion du Salaison est en phase de mise en œuvre. Celui du Bérange a été validé avec le territoire lors du COPIL du 22 novembre 2016. Les objectifs visés par le plan de gestion ont été unanimement partagés.



Etat des lieux de la Cadoule –
juin 2015 ©Symbo

Pour la Cadoule, la phase diagnostic est validée et l'identification des enjeux majeurs de gestion finalisée, en concertation avec les élus locaux. L'année 2017 devrait voir l'achèvement du programme d'actions de gestion et d'entretien pluriannuel de la Cadoule.

A l'heure de la GEMAPI, l'organisation des maîtres d'ouvrage qui mèneront les actions de mise en œuvre des plans de gestion sous l'assistance et la coordination du Symbo est en cours de mise en place. Ils seront les porteurs des DIG (Déclaration d'Intérêt Général) nécessaires pour la phase opérationnelle des plans de gestion.

En parallèle de la mise à jour des plans de gestion, il a été recherché à identifier des secteurs particulièrement dégradés et avec une opportunité de maîtrise foncière publique, qui pourraient à plus ou moins long terme faire l'objet de travaux de restauration : interventions sur berges trop abruptes, restauration de la ripisylve.

Enfin, dans un souci de gestion intégrée de la prévention des inondations et des milieux aquatiques, le territoire du bassin de l'Or s'est engagé dans un programme ambitieux de restauration morphologique de ses cours d'eau répondant à l'action 6.2 du PAPI d'intention. Ces projets vont bien au-delà des programmes pluriannuels d'entretien et de gestion de la ripisylve, et visent une réelle amélioration morphologique des cours d'eau

En concertation avec le Syndicat intercommunal d'assainissement des Terres de l'étang de l'Or (SIATEO), le Symbo a initié la démarche en réalisant une étude préalable à la programmation de travaux de restauration de deux cours d'eau du bassin versant de l'Or : la Viredonne et le Dardaillon. Cette action a permis d'identifier des projets de renaturation cohérents avec les objectifs d'atteinte du Bon Etat fixé par la DCE. Suite à cette étude, les travaux sont aujourd'hui en cours sous maîtrise ouvrage du SIATEO. Une démarche similaire a été lancée sur un tronçon du Salaison à Mauguio. Ces actions participent au renforcement des synergies entre la gestion des zones humides, des cours d'eau et la prévention des inondations, la reconnexion des cours d'eau annexes aquatiques et milieux humides et la restauration de leur espace fonctionnel. Elles sont à poursuivre sur les autres cours d'eau du bassin versant.

Le PAPI d'intention a permis d'assurer une bonne articulation des actions du contrat de bassin visant la préservation et la gestion des milieux aquatiques avec les actions de protection contre les inondations.

Un entretien adapté des cours d'eau est reconnu comme nécessaire à la non-aggravation du risque en évitant la formation d'embâcles. Ces interventions peuvent et doivent être menées en intégrant un objectif de préservation ou de restauration morphologique des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques, dont les zones humides, et en visant un bon fonctionnement écologique. La coordination de ces actions par le Symbo à l'échelle du bassin versant permet de concilier ces deux objectifs qui ne sont en général pas incompatibles et qui doivent être poursuivis.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Cet axe regroupait deux actions, pour un montant prévisionnel total de 50 000 € :

- Contrôle des ouvrages classés
- Etude de faisabilité sur l'évolution des systèmes de protection hydrauliques

La mise en conformité réglementaire au sens du décret de 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques des 4 digues classées du bassin versant a été engagée sur la durée du PAPI d'intention : le SIATEO propriétaire et actuel gestionnaire des digues classées a réalisé le diagnostic de sûreté, le dossier d'ouvrage et une VTA pour chacun des 4 ouvrages avec l'accompagnement du Symbo. L'étude hydraulique a apporté des éléments de connaissance et de compréhension sur le rôle de protection de ces digues qui

pour la plupart sont contournées dès les faibles crues. Le programme d'actions du PAPI prévoit des aménagements sur 3 de ces digues (digue de la Balaurie à Mauguio, digue du Dardaillon Ouest à Lunel-viel et digue du Dardaillon à St Nazaire de Pézan) visant à optimiser leur rôle de protection. Les études de danger EDD devraient apporter un éclairage supplémentaire d'ici la fin de l'année 2017.

La mission de contrôle des ouvrages hydrauliques est assurée de façon continue par les services de la DREAL (SCOH) qui ont réalisé une visite de contrôle sur la digue de la Balaurie en 2016 et une visite sur les 3 autres digues en 2017.

La réflexion a été engagée avec les EPCIs sur l'intégration de ces digues dans des systèmes de protection au sens du nouveau décret digue dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI sur le territoire.

Concernant les ouvrages collectifs de protection hydraulique, bien qu'aucune action spécifique n'avait été inscrite au PAPI d'intention (car englobée dans l'action 1.2), il convient de souligner les avancées importantes du PAPI d'intention qui a permis de préparer le programme de travaux du PAPI complet et en particulier de réaliser l'ensemble des **analyses coût-bénéfice (ACB) et multi-critères (AMC)** nécessaires pour justifier dans le dossier de candidature du PAPI complet l'opportunité d'engager les différentes opérations de travaux ainsi identifiées.

Les ACB-AMC ont ainsi été réalisées dans le cadre du même marché public que l'action 1.2, le cahier des charges de l'étude hydraulique globale du bassin versant ayant bien intégré les éléments de cadrage du guide méthodologique du CGDD de juillet 2014. Une AMC a ainsi été réalisée pour chacun des aménagements de protection proposés dans le cadre de l'étude hydraulique afin d'analyser la pertinence de chaque proposition selon différents critères (efficacité en terme de protection de la population, des emplois, rentabilité économique, incidence environnementale,...). Il convient de souligner que l'ACB/AMC a également été menée sur les propositions de mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité des bâtis proposées, dans la mesure où elles résultent d'une proposition alternative à une solution structurelle collective. Ainsi une vraie démarche d'analyse comparative de solutions alternatives, de leurs avantages et inconvénients respectifs, et d'évaluation de leur capacité à répondre aux enjeux et aux objectifs du territoire a été menée.

Ces ACB/AMC ont ainsi constitué un véritable outil d'aide à la décision pour le territoire et ont contribué à la construction d'un programme d'actions concerté et partagé proposé dans le PAPI complet.

Ces analyses sont détaillées dans le rapport de phase 3 de l'étude hydraulique globale du bassin versant annexé au présent dossier. Les principaux résultats sont synthétisés dans le programme d'actions (volet C du PAPI complet).

Devançant le PAPI complet, la Métropole de Montpellier, dans le cadre de sa compétence de lutte contre les inondations, a mis en œuvre des aménagements de protection hydraulique sur le territoire du bassin de l'Or et sur la durée du PAPI d'intention, pour répondre à l'urgence de protection de certains enjeux gravement impactés par l'événement du 29 septembre 2014 et/ou accompagner les grands projets d'aménagements du territoire. Ainsi, 3M a réalisé en 2016 hors financements PAPI, des travaux de sécurisation de l'entreprise ProfilSystem à Baillargues et mis en œuvre les principaux bassins d'écrêtement prévus dans le schéma directeur du Nègue-Cats, sur le secteur de la nouvelle gare TGV et du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier.

1.3.2 Bilan financier de la programmation du PAPI d'intention

Le montant total des opérations engagées ou terminées fin 2016 est de **651 091 € TTC** repartis de la façon suivante :

Tableau 4 – Bilan financier par axe du PAPI d'intention du bassin de l'Or sur la période 2014-2016

Synthèse			
AXE	Dépenses à fin 2016		
	Prévisionnel (€TTC)	Total Engagé (TTC)	Taux d'engagement % /prévisionnel
Axe I	785 000 €	501 091 €	64%
Axe II	65 000 €	25 000 €	38%
Axe III	50 000 €	10 000 €	20%
Axe IV	50 000 €	50 000 €	100%
Axe V	50 000 €	50 000 €	100%
Axe VI	30 000 €	0 €	0%
Axe VII	50 000 €	15 000 €	30%
Total	1 080 000 €	651 091 €	60%

A fin 2016, en termes financiers, les actions engagées comptablement représentent un taux de consommation de 60% par rapport au montant prévisionnel initial. Le taux de réalisation par rapport aux dépenses engagées sur la période 2014-2016 est de 72%.

L'avenant de prolongation permettra de confirmer le taux de consommation par la poursuite des projets déjà engagés et de le faire évoluer jusqu'à 94% fin 2017 sur un montant global des dépenses programmées avec l'avenant abaissé à 1 056 000 €, dont l'essentiel est issue d'opérations déjà programmées dans le PAPI d'intention initial mais décalées dans le temps. Un montant de 186 000€ provient d'opérations réorientées ou nouvelles, justifiées par un maintien de la dynamique instaurée en matière de sensibilisation et les attentes pour l'élaboration du PAPI complet au regard du contexte territorial en évolution. Le montant de ces opérations actualisées ou nouvelles est intégralement compensé par des opérations abandonnées ou reportées dans le PAPI complet (l'enveloppe prévue initialement pour le PAPI n'est pas dépassée).

Le bilan financier pour chaque action est présenté dans le tableau suivant :

Actions actualisées dans l'avenant
Actions poursuivies dans l'avenant
Actions en cours de finalisation
Actions non reprises dans l'avenant (abandonnée, reportée au PAPI complet, ou rattachée au contrat)

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Prévisionnel (€TTC)	Total Engagé (TTC)	Taux engagement %/prévisionnel	Avancement
Action1-1 Gouvernance et animation du projet et mobilisation des Maîtres d'ouvrages	Symbo	168 000 €	168 000 €	100%	En cours Action permanente
Action1-2 Réaliser une étude hydraulique globale du BV et un schéma d'aménagement hydraulique	Symbo	420 000 €	241 091 €	57%	En cours - Ph1 à 3 terminées (avancement 2016 80%)
Action1-3 Réaliser une étude de faisabilité des scénarios hydrauliques proposés dans l'étude du Syble	Symbo	105 000 €	0 €	0%	Abandonné
Action 1-4 Animation et sensibilisation en milieu scolaire	Symbo	30 000 €	30 000 €	100%	En cours- prolongé Avenant
Action 1-5 Former les acteurs à la gestion du risque d'inondation submersion	Symbo	12 000 €	12 000 €	100%	En cours- prolongé Avenant
Action 1-6 Communications envers le grand public	Symbo	25 000 €	25 000 €	100%	En cours- prolongé Avenant
Action 1-7 Etude et pose des repères de crues	Symbo	25 000 €	25 000 €	100%	En cours (avancement 80%)
Sous total Axe 1		785 000 €	501 091 €	64%	

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Action2-1 Amélioration de la prévision des crues	Symbo	25 000 €	25 000 €	100%	Prolongé dans Avenant
Action2-2 Etude et mise en place d'un réseau de mesures	Symbo	40 000 €			Report PAPI complet
Sous total Axe 2		65 000 €	25 000 €	38%	

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Action3-1 Généraliser, faire vivre et coordonner les Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'échelle du BV	Communes	50 000 €	10 000 €	20%	Pour partie terminé/en cours
Sous total Axe 3		50 000 €	10 000 €	20%	

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Nature de l'action	Maître d'ouvrage	Prévisionnel (€TTC)	Total Engagé (TTC)	Taux engagement %/prévisionnel	Avancement
Action4-1 Maitriser l'occupation des sols en zone inondable - Poursuite des PPRinondations et intégration dans les documents d'urbanisme	Etat	50 000 €	50 000 €	100%	Pour partie terminé/en cours
Action 4-2 Améliorer la gestion des eaux pluviales et maîtriser le ruissellement péri urbain	Symbo				Action permanente
Sous total Axe 4		50 000 €	50 000 €	100%	

AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Action 5-1 Recensement des enjeux en zone inondable			pm		Terminé (ph 1&2 action 1.2)
Action 5-2 Elaboration d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité		50 000 €	50 000 €	100%	Prolongée / Avenant
Sous total Axe 5		50 000 €	50 000 €	100%	

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Action 6-1 Elaboration et coordination des plans de gestion de la ripisylve des principaux cours d'eau du bassin versant	Symbo		pm		rattaché au contrat de bassin
Action 6-2 Amélioration du fonctionnement morpho écologique	Symbo	30 000 €	0 €	0%	En cours/ contrat de bassin
Sous total Axe 6		30 000 €	0 €	0 €	

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Action7-1 Contrôle et sécurité des ouvrages	Etat	15 000 €	15 000 €	100%	En cours
Action7-2 Etude faisabilité sur l'évolution des systèmes de protection hydraulique	Symbo	35 000 €	0 €	0%	Report PAPI complet
Sous total Axe 7		50 000 €	15 000 €	30%	

Pour certaines actions, le strict bilan financier ne traduit pas forcément la réalité de l'avancement et la dynamique permis par la mise en place du PAPI d'intention :

- Certaines actions se sont avérées moins coûteuses que l'enveloppe initiale prévue : ainsi l'étude hydraulique globale du bassin versant, action phare du PAPI d'intention, a coûté 50% moins cher que ce qui était initialement prévu, en raison d'une concurrence très serrée des candidats dans le cadre de l'appel d'offres.
- De même, seule la commune de St Nazaire de Pézan a souhaité recourir à un prestataire pour l'élaboration de son PCS. Les autres communes ont souhaité réaliser leur PCS en régie avec l'appui technique et administratif du Symbo non comptabilisé dans l'action 3.1.
- L'accompagnement des communes et des EPCI pour l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme par le Symbo n'est pas comptabilisé dans le bilan financier. Or, les techniciens du Symbo dans le cadre de leur mission de coordination de la gestion globale de l'eau sur le bassin versant, ont participé à la révision des SCOT de Montpellier Métropole, du Pic Saint Loup et de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et ainsi que la révision des PLUs.
- La prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire est un axe transversal qui consiste à mieux prendre en compte une gestion équilibrée de l'eau et du risque dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme. En tant qu'animateur du PAPI, le Symbo joue désormais un rôle renforcé dans la prise en compte du risque d'inondation dans les projets et démarches d'aménagements sur son territoire. Ainsi, le Symbo est de plus en plus amené à apporter des informations, à donner son avis en amont des opérations, à accompagner techniquement les porteurs de projet lors de travaux dans le respect de la réglementation, afin de bien prendre en compte le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.

Avec le PAPI d'intention, le Symbo a vu son rôle de plus en plus affirmé dans la gestion des inondations sur le territoire, est régulièrement sollicité pour accompagner les projets structurants, formuler des avis et accompagner localement la mise en œuvre de la Directive Inondation.

- Dans un souci de gestion intégrée de la prévention des inondations et des milieux aquatiques, la chargée de mission PAPI du Symbo participe aux comités techniques et apporte son appui hydraulique aux projets de restauration physique des cours d'eau en cours sur le bassin versant. Elle est notamment chargée de vérifier la compatibilité de ces projets avec le PAPI et de suivre ces actions inscrites au contrat de bassin en lien avec l'axe 6 du PAPI. Ces études (plans de gestion des cours d'eau et études de restauration morphologique réalisées sur la Viredonne et le Dardaillon et en cours sur le Salaison) ne sont pas comptabilisées financièrement dans l'action 6.2.
- L'action 7.2 relative à des études de faisabilité sur l'évolution des systèmes de protection hydraulique n'a pas été lancée en tant que telle au travers d'une étude dédiée. Toutefois la réflexion a bien été menée dans le cadre de l'action 1.2 qui a permis de caractériser le rôle hydraulique des différents ouvrages de protection du bassin versant et de proposer des évolutions visant à leur sécurisation ou leur optimisation hydraulique à l'appui d'analyses coût-bénéfices et multicritères. Ces évolutions sont intégrées dans le PAPI complet. Le fait de coupler les actions 1.2 et 7.2 dans un même marché a ainsi contribué à limiter le coût de la prestation et ne pas engager de dépenses supplémentaires sur l'action 7.2, ce qui représente une économie significative par rapport au budget prévisionnel.

Ainsi au regard du bilan du PAPI d'intention, il apparaît que l'ensemble des axes a bénéficié d'actions. De nombreuses opérations ont pu être conduites et de réelles avancées ont été obtenues comme en témoigne le bilan chiffré du PAPI. Mais au-delà de la réalisation des actions prévues, c'est une véritable dynamique qui a été instaurée sur le territoire au travers de ce programme et qu'il importe de poursuivre et renforcer au travers du PAPI complet.

2 Du PAPI d'intention vers la stratégie du PAPI complet

2.1 Les enseignements du PAPI d'intention



Les principales avancées du PAPI d'intention :

Une progression des connaissances et dispositions réglementaires

Une bonne compréhension des phénomènes hydrauliques

La caractérisation de la vulnérabilité du territoire

Une vraie dynamique territoriale lancée

Une réelle sensibilité des élus quel que soit le niveau d'enjeux concernés

2.1.1 Une étude phare pour la connaissance des aléas et le recensement des enjeux

Le PAPI d'intention a permis de mener une étude hydraulique et stratégique structurante à l'échelle du bassin versant. Riche en enseignements, elle offre de réelles opportunités pour le territoire en terme de réduction du risque d'inondation.

Cette étude qui a constitué le cœur du PAPI d'intention avait pour objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau du bassin versant en crue d'une part, et la vulnérabilité du territoire aux inondations et à la submersion marine d'autre part, afin de déterminer les aménagements ou actions à mettre en œuvre pour réduire les risques d'inondations et protéger les secteurs à enjeux tout en préservant le fonctionnement naturel des cours d'eau et leurs annexes.

Elle a ainsi permis :

- De dresser un diagnostic concernant l'hydraulique générale du bassin versant, pour les différents types d'événements (les 3 scénarios de la DI ont été étudiés),
- De caractériser la vulnérabilité du territoire et le coût des dommages induits par les inondations,
- De définir un programme global d'aménagements de protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant,
- D'engager une réelle concertation avec le territoire qui a permis le partage de cette connaissance nouvelles et la co-construction d'un programme d'actions partagé par tous.

Le PAPI complet est bâti sur les enseignements de cette étude majeure et sur les réflexions qui ont émergé au cours des différentes phases de l'étude.

Les enseignements du PAPI d'intention, et notamment les enjeux identifiés présents sur le territoire et les débats initiés dans les différentes instances de concertation (COFIL du PAPI et du contrat de bassin, commissions thématiques, comités techniques PAPI, comités syndicaux, ...) ont permis de construire une stratégie cohérente et un programme d'actions équilibré et qui répond aux enjeux du territoire.

2.1.2 Des REX riches d'enseignement

Durant la période du PAPI, le bassin versant de l'étang de l'Or a connu plusieurs événements : crues du 29 septembre 2014, tempête du 28 novembre 2014 et épisode du 23 août 2015.

Le Symbo a travaillé sur les retours d'expérience de ces événements : reconnaissances de terrain, levés de PHE, recueil de témoignages, échanges et bilans avec les communes et les partenaires institutionnels...

Un bilan synthétique des REX relatifs à ces événements est fourni dans le diagnostic du PAPI (Volet A).

Ces retours d'expérience ont permis :

- de mieux appréhender les phénomènes,
- de collecter des informations de terrain (localisation et chronologie des débordements, PHE, Dégâts occasionnés, ...),
- de préciser les enjeux concernés et les risques associés (routes submergées, quartiers impactés, ruissellement, débordements directs, problèmes d'évacuation à la mer, ...). L'épisode d'août 2015 a permis d'améliorer la connaissance sur les risques de ruissellement notamment la partie amont du bassin versant.
- de dresser un bilan sur le déroulement de la gestion de crise depuis l'alerte jusqu'à la remise en état, et d'ajuster les PCS en conséquences. Ainsi plusieurs PCS ont été mis à jour et amélioré suite à l'épisode de 2014 (cas de Pérols, Vendargues, ...)
- de conforter les résultats des modélisations hydrauliques mises en œuvre et d'asseoir de ce fait le diagnostic global de l'étude hydraulique auprès du territoire. Les élus ont en effet pu constater de visu des débordements au droit des points de déversements théoriques identifiés dans la modélisation. Ces constats ont facilité l'adhésion aux résultats de la phase de modélisation des scénarios d'aménagement et la confiance dans les propositions.

2.1.3 Un recensement des ouvrages et la bonne compréhension de leur rôle hydraulique

Sur les 4 digues classées du territoire, l'étude hydraulique du PAPI d'intention a confirmé, pour 3 d'entre elles seulement, leur intérêt et leur rôle de protection des lieux habités. La digue de Mudaison, du fait de sa très faible hauteur sur sa partie amont (<50cm) et de son interruption au droit du chemin des serres, n'a qu'un rôle très limité. Seule la digue classée de la Balaurie à Mauguio est non déversante pour une crue centennale, elle présente toutefois une défaillance sur son tronçon amont avec un risque de contournement par les déversements sur la route départementale 189. Dans leur configuration actuelle, les digues de Lunel-Viel et St Nazaire ont un rôle avéré pour les crues fréquentes uniquement. Elles sont contournées ou déversantes pour des occurrences inférieures à 50 uniquement. Des aménagements proposés au programme d'actions du PAPI complet sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement hydraulique de ces ouvrages et leur restituer un vrai rôle de protection.

L'étude hydraulique du PAPI a également mis en évidence le rôle important de certains ouvrages non classés qui protègent des enjeux économiques ou bâtis importants (digue de Profil System sur la Cadoule à Baillargues, digue du Bérange à Candillargues). Leur rôle hydraulique ainsi que leur impact à l'échelle de la plaine inondable a été précisé.

Enfin, le rôle des nombreuses digues agricoles érigées dans la plaine aval a été analysé : il s'avère que très peu d'entre elles ont un impact sur les crues de la plaine. Les cours d'eau inondent assez rapidement l'ensemble de la plaine pour des crues débordantes assez fréquentes. Ces merlons agricoles, s'ils protègent localement les enjeux agricoles, n'empêchent pas les débordements et ne modifient pas l'impact global des crues.

Sur la partie la plus aval du bassin versant, il existe également plusieurs ouvrages hydrauliques en lien avec le canal du Rhône à Sète, le Vidourle, les étangs palavasiens et la mer, dont la gestion en phase de crue peut s'avérer essentielle. L'ensemble de ces aménagements a fait l'objet de modélisations hydrauliques comparatives qui sont venues préciser le rôle de chacun de ces ouvrages et l'influence de la mer sur les inondations du pourtour de l'étang. Ainsi, le PAPI d'intention a mis en évidence le faible rôle de la gestion de la porte de Carnon (barrage antisel) sur les inondations du pourtour de l'étang en cas de submersion marine, du fait des autres communications avec la mer par les passes du canal du Rhône à Sète et par l'étang de Pérols. Cet ouvrage permet néanmoins une régulation du niveau initial de l'étang en cas d'épisodes pluvieux successifs..

Ces informations constituent des éléments précieux utiles aux réflexions en cours pour la définition des systèmes d'endiguement du territoire.

L'ensemble de ces avancées importantes ont ainsi enrichi le territoire d'une expérience et d'une réflexion mûries pour définir une nouvelle stratégie cohérente et adaptée aux problématiques locales.

2.1.4 Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PAPI d'intention

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PAPI d'intention ont concerné les points suivants :

- **AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Le développement des réseaux de mesures et l'extension du périmètre réglementaire pour la surveillance et la prévision des crues s'avèrent particulièrement complexe sur le territoire.

En effet, la géographie et la configuration spécifique des sous-bassins versants de l'Or rendent difficiles la définition d'outils de prévision du fait de temps de réponses rapides (crues éclair) et/ou de fonctionnement hydrologique complexe (influence du karst sur l'amont du bassin versant, échanges complexes avec masses d'eau voisines sur l'aval,...), nécessitant d'une part, une meilleure compréhension des phénomènes et d'autre part une maîtrise d'ouvrage de proximité et opérationnelle, afin de tendre vers l'élaboration d'une prévision avec des délais d'anticipation compatibles avec la prévention et la mise en sécurité des enjeux.

- **AXE 3 AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Si le territoire dispose d'un bon taux de couverture par des PCS, l'accompagnement proposé aux communes par le Sympo dans le cadre du PAPI d'intention a mis en évidence la difficulté à faire émerger des exercices de crise sur le bassin versant.

- **AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME**

La concertation avec les communes mise en place dans le cadre de l'action 1.2 notamment, a mis en évidence des points noirs récurrents sur l'ensemble du territoire du PAPI, liés au ruissellement, à la gestion des eaux pluviales et à l'inondabilité des axes routiers.

Le ruissellement urbain ou périurbain est le plus souvent à l'origine des inondations du bâti. Ainsi même en l'absence de débordements des cours d'eau ou submersion marine, certaines communes du bassin versant sont soumises à des risques d'inondation importants liés au ruissellement. C'est le cas en particulier pour les communes de Vendargues et Lunel, traversées par des ruisseaux drainant des petits bassins versants amont péri-urbains, le Teyron et la Laune respectivement, qui ont été au fil du temps canalisés à la traversée du village et qui jouent aujourd'hui le rôle de collecteur des eaux pluviales, à l'instar des cadereaux de Nîmes. L'étude hydraulique n'ayant pas modélisé les réseaux enterrés ne prend pas en compte ce risque-là pourtant bien réel sur ces deux communes (qui auraient nécessité des études spécifiques), comme en témoignent les récents événements de 2014 et les repères de crues identifiés spécifiques à l'aléa ruissellement. Le PAPI d'intention n'ayant pu apporter une réponse efficace à cette problématique, il apparaît important dans le cadre du PAPI complet de traiter les problèmes à la source, en ayant une gestion concertée des inondations et en prenant en compte le risque induit par le ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles..



rue-du-Teyron-Vendargues_29sept2014©Sébastien Issert



rues-de-lunel_29septembre2014©COLETTE ROUX

Face au constat de lacune de connaissance du risque inondation sur certains secteurs de son territoire, au niveau du réseau hydrographique secondaire constitué de petits cours d'eau, ruisseaux et talwegs qui sont très sensibles aux orages cévenols, la Métropole de Montpellier a lancé dans le cadre de la révision du SCOT des études d'amélioration de la connaissance pour définir les conditions d'urbanisation de certains projets d'extension urbaine.

Une telle étude a été engagée sur la Commune de Vendargues et doit se poursuivre dans le cadre du PAPI complet pour proposer un programme d'actions permettant de réduire la vulnérabilité de la commune face au ruissellement et au débordement des cours d'eau secondaire.

De même la problématique des accès est récurrente sur la plaine aval du bassin versant, qui recense 120km d'infrastructures submergées en crue centennale et pour la plupart dès les crues fréquentes. Plusieurs communes à fort enjeux (Mauguio, Candillargues) sont totalement isolées en cas d'inondation rendant l'accès des secours particulièrement difficile. Face à cette problématique récurrente, le territoire a souhaité que soient analysées des solutions pour la mise hors d'eau d'axes routiers jugés stratégiques pour la sécurité des populations et l'accès des secours en cas de crise. Ces solutions ont fait l'objet de dimensionnements, de chiffrage et d'ACB/AMC et sont intégrées à part entière dans la stratégie du PAPI, bien que non retenues au programme d'actions, car elles constituent une priorité exprimée du territoire. Le PAPI d'intention a ainsi permis d'apporter une réponse technique à cette problématique majeure sur le bassin versant, qu'il appartiendra aux collectivités de mettre en œuvre dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire.

● AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Si le PAPI d'intention a permis de caractériser la vulnérabilité du territoire et de prioriser les actions en faveur de la réduction de la vulnérabilité des bâtis, une difficulté demeure concernant la maîtrise d'ouvrage des actions à lancer auprès des particuliers. Un portage collectif est garant d'une meilleure réussite de ce type d'opérations qui souffrent d'un taux de réalisation encore bien trop faible. Face à cette difficulté, un portage collectif sera privilégié. La Métropole de Montpellier au travers de ses services de proximité en lien avec les mairies et le Symbo se proposent de porter la maîtrise d'ouvrage des diagnostics pour le compte des particuliers à l'appui d'un véritable programme d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires afin que cette opération soit bien comprise et acceptée. Cette animation permettra également de coordonner la phase travaux.

● AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

La mise en œuvre des plans de gestion et des programmes d'entretien de la ripisylve s'avère particulièrement complexe sur la partie médiane du bassin versant en lien avec la multiplicité des maîtres d'ouvrages aujourd'hui compétents (particuliers, communes, communautés de communes,...). A l'exception du territoire du SIATEO qui bénéficie d'un maître d'ouvrage unique et clairement identifié, et de celui de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup ayant déjà la compétence « entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire », les autres secteurs du bassin versant souffrent d'une multiplicité de propriétaires et du manque d'une collectivité identifiée pour porter la DIG favorisant la mise en œuvre des plans de gestion. Le Symbo n'ayant pas de compétence travaux accompagne les communes et propriétaires pour la réalisation et la coordination de ces opérations.

Cette difficulté devrait être levée avec la mise en place de la GEMAPI.

L'étude hydraulique globale a mis en évidence le faible potentiel du territoire pour mener des actions de ralentissement dynamique des crues. De nombreux scénarios d'ouvrages écrêteurs ont été modélisés mais ne concluent la plupart du temps pas à une efficacité hydraulique intéressante du fait de la configuration des hydrogrammes de crues conduisant à remplir et saturer les ouvrages d'écrêtement avant que le pic de crue n'arrive et occasionne les débordements les plus impactants.

Le rôle des différents merlons agricoles de la plaine aval a été caractérisé dans le cadre de l'étude hydraulique globale et les potentialités de gain en terme de zones d'expansion des crues analysées. Si ces

ouvrages jouent un rôle local important pour les crues fréquentes, la plupart du temps protégeant des activités agricoles, ils sont submergés et transparents pour les crues dommageables (dès la crue d'occurrence 5 ans) et leur suppression ne permet pas une amélioration sensible des conditions d'inondation dans la plaine. **Là encore, les potentialités de ralentissement dynamique sont faibles...**

● **AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE**

Au regard de la configuration du bassin versant de l'Or qui présente un chevelu hydrographique dense structuré en une dizaine de sous bassins versants principaux dont les écoulements sont indépendants jusqu'à leur confluence dans l'étang de l'Or avec des enjeux importants mais disséminés sur le territoire, le PAPI d'intention a confirmé la **difficulté de trouver des solutions structurantes collectives ou globales efficaces** obligeant à proposer des solutions « au cas par cas ». Les difficultés rencontrées sont alors d'ordre technique (80 scénarios d'aménagements hydrauliques ont été testés), économique (ces nombreux aménagements qui demeurent coûteux ne protègent pour chacun qu'une partie localisée des enjeux du bassin versant pouvant conduire à des ACB moyennes) mais touchent également le registre de l'acceptabilité du programme d'actions par l'ensemble de la population du bassin versant pour des actions restant efficaces localement. C'est tout là l'enjeu de la solidarité du bassin versant et de la concertation mise en place tout au long du PAPI d'intention !

2.1.5 Les leçons à en tirer

Il importe de retirer des leçons des difficultés rencontrées qui permettront d'orienter les champs d'action du PAPI complet et de cibler les thématiques à renforcer.

La configuration du bassin versant de l'Or, qui se caractérise par des cours d'eau dont le gabarit ne permet pas l'évacuation des crues importantes et de nombreuses digues contournées ou submergées, incite à s'adapter au risque, apprendre à vivre avec les inondations et inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire.

Les difficultés de mise en œuvre d'exercices de crise ou même de la mise à jour des PCS témoignent d'une appropriation qui reste très variable de cet outil par les équipes communales. Ainsi des pistes d'amélioration sont à explorer afin de travailler à améliorer et tester régulièrement certains PCS, et à mettre en place une véritable animation sur cette thématique.

Les points noirs récurrents identifiés concernant la maîtrise du ruissellement et des eaux pluviales et la question des accès incitent à engager une réflexion et des études d'amélioration des connaissances sur ce sujet complexe afin de pouvoir proposer une gestion optimisée et d'apporter une réponse par des études spécifiques aux communes à forts enjeux impactés par cet aléa.

Si le PAPI d'intention a permis de développer le niveau de culture du risque sur le bassin versant et de saisir une réelle sensibilité des élus, de leurs services et du monde agricole à cette question, certains comportements (véhicules franchissant des barrières, incohérences de consignes concernant l'évacuation des élèves malgré le confinement imposé par l'alerte rouge,...) et difficultés observées lors de l'événement de septembre 2014 témoignent de la nécessité de poursuivre, améliorer et généraliser cette culture du risque à l'ensemble de la population du territoire y compris auprès des nouveaux arrivants.

Le diagnostic du PAPI d'intention a mis en évidence la vulnérabilité du territoire au risque de submersion marine. Les enjeux bâtis sont exposés aux tempêtes rares (100ans Carnon, exceptionnelle Gde Motte). Les pistes de travail restent nombreuses concernant cette thématique, qui mérite que soit précisé le niveau de vulnérabilité notamment des activités économiques littorales (campings) et que soit engagées des actions de sensibilisation et gestion de crise spécifiques.

L'absence de solution structurelle collective globale et efficace et la multiplicité de solutions locales incitent à une analyse comparative de solutions alternatives basée sur une analyse multicritères permettant de justifier la pertinence de ces nombreux aménagements.



Des priorités qui se dessinent :

1/Améliorer la prévision des crues, l'alerte et la gestion de crise par des équipements et un réseau de mesures adapté en développant des outils type « Ville en alerte » en systématisant les exercices de crise par le renfort de la culture du risque

2/Les mesures de mitigation : une réponse adaptée à de nombreux enjeux du territoire

3/Réserver les travaux structurels aux principaux secteurs à enjeux bénéficiant d'une maîtrise d'ouvrage identifiée, et les prioriser

4/Améliorer sans cesse la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire



Des thématiques qui restent à renforcer

**La prévision des crues
Le ruissellement et les inondations pluviales
La submersion marine
Le lien avec l'urbanisme et l'aménagement
La culture du risque**

2.2 Les motivations d'un PAPI complet pour le bassin de l'Or

Le bilan du PAPI d'intention conduit le territoire du bassin de l'Or à s'engager dans la contractualisation d'un PAPI complet qui permettra :

- de pérenniser la mobilisation des acteurs autour de la gestion du risque inondation à l'échelle globale du bassin versant,
- de renforcer l'efficacité et pérenniser les actions engagées dans le cadre du PAPI d'intention,
- de répondre aux besoins du territoire en développant de nouvelles actions,
- de répondre aux objectifs définis par le nouveau cadre réglementaire (DCE, DI, SDAGE, SLGRI...) qui exige une approche transversale et multi-bénéfices des actions,
- de renforcer encore la notion de gestion solidaire amont/aval en consolidant le lien avec les communes moins impactées situées à l'amont du bassin versant, et en élargissant la démarche aux collectivités chargées de l'urbanisme, de la gestion du ruissellement pluvial et de l'approvisionnement en eau,
- de renforcer le lien avec les communes soumises au risque littoral (submersions marines),
- de renforcer le lien avec les commissions thématiques du Contrat de bassin,
- de valoriser les connaissances recueillies dans le cadre des études par des actions concrètes,
- de prioriser les actions structurelles là où il est nécessaire d'intervenir, eu égard aux enjeux et à l'efficacité des aménagements.



Une dynamique instaurée sur le bassin versant à poursuivre et renforcer

Enjeux du territoire et souhait des acteurs locaux :

La volonté du Symbo et de l'ensemble des acteurs du territoire (Montpellier Méditerranée Métropole, Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, Communautés de Communes du Pays de Lunel et Grand Pic Saint Loup) et des partenaires techniques et financiers est de maintenir et d'amplifier la dynamique créée au travers du PAPI d'intention 2014-2017 sur le territoire en matière de gestion du risque inondation. Ainsi le PAPI complet s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le PAPI d'intention et vise à renforcer la dynamique en place.

3 Définition de la stratégie locale et de ses objectifs

La stratégie du PAPI complet du bassin de l'Or a été élaborée essentiellement à partir :

- des éléments issus du PAPI d'intention, considérant que cette démarche a déjà énoncé les grands principes de la stratégie développée,
- du PGRI, qui fixe un cadre et cinq grands objectifs à l'échelle du district hydrographique et de sa mise en œuvre locale au travers de la SLGRI du bassin de l'Or,
- de la prise en compte des aléas multiples du territoire liés au débordement de cours d'eau, au ruissellement, au débordement de l'étang de l'Or et à la submersion marine,
- du contexte d'évolution territoriale de la maîtrise d'ouvrage avec le déploiement en cours de la compétence GEMAPI qui ne sera stabilisé qu'en 2018.

3 orientations stratégiques principales ont en permanence guidé l'élaboration de la stratégie du PAPI :

1. Mettre en œuvre rapidement les actions prioritaires identifiées lors du PAPI d'intention et permettre ainsi de répondre à une forte attente du territoire,
2. Maintenir la dynamique existante et pérenniser les actions engagées,
3. Progresser sur les thématiques à renforcer.

3.1 Concertation pour la définition d'une stratégie

Afin de définir une stratégie locale concertée du PAPI de l'Or et proposer des actions correspondant aux attentes des acteurs locaux tout en répondant aux besoins du territoire, le Symbo a organisé sur la durée du PAPI d'intention et en particulier ces 2 dernières années, **plus de 50 réunions de concertation** spécifiquement dédiées à cet effet, en parallèle de la concertation mise en œuvre pour l'élaboration de la SLGRI.

Cet effort de concertation a permis d'aboutir au final à une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs locaux et a favorisé la mobilisation de tous les maîtres d'ouvrages potentiels dans un contexte difficile de changement lié à la loi NOTRe.

Tableau 5 – Récapitulatif des réunions de concertation menées dans le cadre de l'élaboration du PAPI complet

Type de réunion	Dates
8 réunions du Comité Technique	3 juillet 2014 / 6 mars 2015 / 30 novembre 2015 / 6 juin 2016 30 juin 2016 / 2 mars 2017 / 16 mai 2017 / 22 juin 2017
3 réunions du Comité de Pilotage	14 décembre 2015 / 11 octobre 2016 / 14 Septembre 2017
2 réunions de la Commission « Rivière » du Contrat de bassin	Commission 19 février 2016 Copil PDG Bérange du 22 novembre 2016
37 réunions de concertation avec les communes	Baillargues : 27 mars 2015 et 24 janvier 2017 Candillargues : 13 mars 2015, 8 septembre 2016 et 9 juin 2017 Castries : 23 mars 2015 La Grande-Motte : 16 mars 2015 Jacou : 27 mars 2015 Lansargues : 12 avril 2015, 23 janvier 2017 et 10 juillet 2017 Le Crès : 2 Avril 2015 Lunel : 3 Avril 2015 Lunel-Viel : 7 avril 2015 et 26 janvier 2017 Mauguio : 26 mars 2015, 6 octobre 2016, avril 2017 Mudaison : 26 mars 2015 et 23 février 2017 Pérols : 30 Avril 2015 et 21 février 2017 Restinclières : 28 mai 2015 St Aunès : 11 mai 2015 St Brès : 30 avril 2015, 15 décembre 2016 et 16 février 2017 St Drézéry : 27 avril 2015 et 19 décembre 2017 St Just : 7 avril 2015 et 23 février 2017 St Nazaire de Pézan : 10 avril 2015 et 25 août 2016 Sussargues : 15 juin 2015 Teyran : 27 avril 2015, 19 septembre 2016 Valergues : 19 mai 2015 et 20 mars 2017 Vendargues : 17 mars 2015 Vérargues : 5 mai 2015
12 réunions dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI du bassin de l'Or : 10 Groupes de travail technique 2 Assemblées plénières des Parties prenantes	Réunion technique du 26/02/2014 : définition des périmètres Réunion technique du 23/04/2014 : socle commun de la SLGRI (Syble, Symo, EPTB Vidourle et EPTB Vistre) Réunion technique du 12/05/2014 : données cartographiques de la Directive Inondation Réunion du groupe de travail du 27/05/2014 : éléments du diagnostic de chaque SLGRI Réunion du groupe de travail du 24/07/2014 : projets d'objectifs de chaque SLGRI ; examen du projet de document proposé pour le PGRI Août 2014 : remontée au niveau du bassin des éléments des projets des SLGRI qui figurent dans le PGRI Réunion du groupe de travail du 29/09/2014 : liste des parties prenantes Réunion de travail entre les 4 porteurs de SLGRI du 04/03/2016 : parties prenantes Réunion de travail avec la DDTM 34 (appui technique aux porteurs héraultais) du 5/04/2016 : cadrage pour la rédaction de la SLGRI Réunion de l'assemblée plénière des parties prenantes des SLGRI du Lez et de l'Or du 5 juillet 2016 Réunion du comité technique restreint du 7 juillet 2016 Réunion de l'assemblée plénière des parties prenantes des 4 SLGRI du TRI de Montpellier en novembre 2016.

Il importe de souligner que cette concertation a été menée en parallèle de celle mise en œuvre pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin de l'Or (SLGRI) ce qui a permis de mettre en cohérence dès le départ de leur genèse ces deux démarches et d'apporter au territoire une vision globale à moyen et à long terme de la stratégie à mettre en œuvre.

Pour chacune de ces deux démarches, la concertation a été menée avec le souci permanent d'associer les différents niveaux d'acteurs concernés :

Démarche de concertation	SLGRI	PAPI
Instance de concertation	Parties Prenantes / Assemblée plénière Groupe de travail du TRI Monde Associatif/Aménageurs	COPIL / COPIL élargi Cotech PAPI Monde Associatif/Aménageurs

Ont notamment été systématiquement associés :

- La DREAL Occitanie, la DDTM de l'Hérault, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée ;
- les collectivités locales (les 4 EPCIs, Région Occitanie et Département de l'Hérault) ;
- les Syndicats intercommunaux du territoire (SIATEO) et EPTB voisins (Syble et Vidourle) ;
- les instances de planification du territoire (la présente stratégie a été présentée aux commissions des collectivités porteuses des SCOT du Pays de l'Or et du Pays de Lunel, et a reçu de manière unanime des avis très favorables).

Le comité de pilotage s'est réuni en moyenne une fois par an.

De nombreux contacts et rencontres avec les acteurs locaux ont été organisés tout au long de l'étude hydraulique au fil de l'élaboration de l'ossature de la stratégie du PAPI :

- Dans le contexte de la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, les EPCI à fiscalité propre ont été rencontrés pour aborder la question de la gouvernance de la prévention des inondations sur le territoire et de la maîtrise d'ouvrage des actions du futur PAPI complet.
- Les 25 communes présentant des enjeux impactés par les inondations ont été rencontrées individuellement au démarrage de l'étude hydraulique du PAPI (mars-juin 2015).
- Une réunion spécifique avec les associations du pourtour de l'étang (30/05/2016) a été organisée.
- Une place importante a également été donnée aux associations pendant les COPILs.

Le Comité syndical du Symbo a été tenu régulièrement au courant de l'avancée de l'élaboration du PAPI (bilans d'avancement réguliers, décision avenant de prolongation du PAPI d'intention pour finaliser le PAPI complet, approbation de la maquette du programme d'actions, stratégie,...).

Les principaux partenaires financiers et signataires du PAPI (Etat, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Hérault) ont été associés au projet depuis son origine. Membres à la fois du Comité technique et du Comité de pilotage du PAPI d'intention, ils ont activement participé aux différentes phases de préparation du PAPI complet.

Concernant plus particulièrement le partage du programme d'actions, la méthode de concertation validée par le Comité syndical (29/09/2016) et le COPIL (11/10/2016) a consisté à mener une concertation avec les communes en liens étroits avec les EPCIs en parallèle de l'organisation de la GEMAPI sur le territoire. Ainsi 4 réunions ont été organisées avec les EPCIs (*services + élu référent*) et des présentations organisées devant les Commissions de POA et de la CCPL. Pour 3M et CCGPSL, ces présentations ont été assurées directement par les services de l'EPCI.

Des réunions individuelles avec les 15 communes concernées par les propositions d'aménagement, en présence le plus souvent des représentants de l'EPCI, ont ainsi été organisées et ont reçu de manière quasi unanime des avis favorables des communes, augurant une bonne appropriation locale des propositions. En particulier, la Métropole de Montpellier a montré une forte implication dans ce processus de concertation par la présence, auprès du Symbo, de Mme la Vice-Présidente déléguée au risque inondation et de la Directrice de l'Eau et de l'Assainissement lors des rencontres avec les communes du territoire métropolitain.

3.2 Stratégie du PAPI Or 2018-2022

Le diagnostic du PAPI a permis de prendre la mesure du risque et d'identifier les priorités d'actions à court terme: il a aiguillé les acteurs locaux pour éclairer leur réflexion sur le choix de la stratégie du PAPI la mieux adaptée aux problèmes identifiés et aux contraintes locales.

3.2.1 Un périmètre cohérent

Le périmètre du PAPI est celui de l'EPTB du bassin de l'Or correspondant au bassin versant hydrographique de l'étang de l'Or. Il s'étend sur 32 communes du bassin versant de l'étang de l'Or et de ses affluents.

En parfaite cohérence avec les politiques et démarches structurantes du territoire, ce périmètre se confond avec celui de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du bassin de l'Or et permet de concilier l'hétérogénéité de la problématique du risque.

Cohérent sur un plan hydrographique, le périmètre du PAPI est aussi représentatif d'un bassin de risque notamment par rapport à la formation et à la propagation des crues ainsi que les phénomènes de submersion marine.

Il affiche à la fois des enjeux avérés et des perspectives de développement et d'évolution démographique très importantes à l'échelle des prochaines années.

La gouvernance du PAPI est également optimisée par une bonne adéquation entre le périmètre d'actions et les territoires d'intervention des différents acteurs : le Symbo est compétent sur l'ensemble du périmètre du PAPI, il peut jouer un rôle fédérateur et dynamisant. Il est garant de l'adhésion de l'ensemble des acteurs du périmètre, toutes les intercommunalités couvrant ce périmètre sont membres du Symbo.

Le périmètre du PAPI permet donc d'assurer une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque et intégrée aux politiques de gestion de l'eau, de l'urbanisme et des milieux naturels.

Ce périmètre est aussi celui du contrat de milieu du bassin de l'Or.

3.2.2 Des objectifs prioritaires

Le PAPI complet du bassin de l'Or a été élaboré autour des 3 orientations stratégiques suivantes qui ont présidé à l'élaboration de sa stratégie :

- 1 : Mettre en œuvre rapidement les actions prioritaires identifiées lors du PAPI d'intention et permettre ainsi de répondre à une forte attente du territoire,
- 2 : Maintenir la dynamique existante et pérenniser les actions engagées,
- 3 : Progresser sur les thématiques à renforcer.

L'orientation stratégique 1 vise à :

- Soutenir les projets de protection contre les inondations (ralentissement des écoulements / gestion des ouvrages de protection hydraulique),
- Accélérer la mise en œuvre des actions structurelles fortement attendues par le territoire et qui avaient initié la démarche du PAPI d'intention,
- Engager le territoire dans un programme de réduction de la vulnérabilité ambitieux.



**L'orientation 1 est principalement
déclinée aux axes 1, 4, 5, 6 & 7 du PAPI**

- L'orientation stratégique 2** vise à pérenniser le travail engagé dans le PAPI d'intention, et notamment à :
- Renforcer la conscience du risque par la poursuite des actions de sensibilisation du public, notamment en mettant l'accent sur la résilience,
 - Consolider la connaissance de l'aléa,
 - Améliorer et mutualiser les outils de prévision, d'alerte et de gestion de crise,
 - Poursuivre les actions réglementaires.



L'orientation 2 est principalement déclinée aux axes 1, 2, 3 & 4 du PAPI

- L'orientation stratégique 3** vise à ouvrir le champ d'intervention à certains axes stratégiques à développer :
- Se préoccuper des risques de submersion marine et de ruissellement diffus en amont des zones urbaines,
 - Intégrer systématiquement les questions de l'eau dans les documents d'aménagement et de planification du territoire,
 - Améliorer la diffusion de la connaissance et culture du risque.



L'orientation 3 est principalement déclinée aux axes 1 & 4 du PAPI

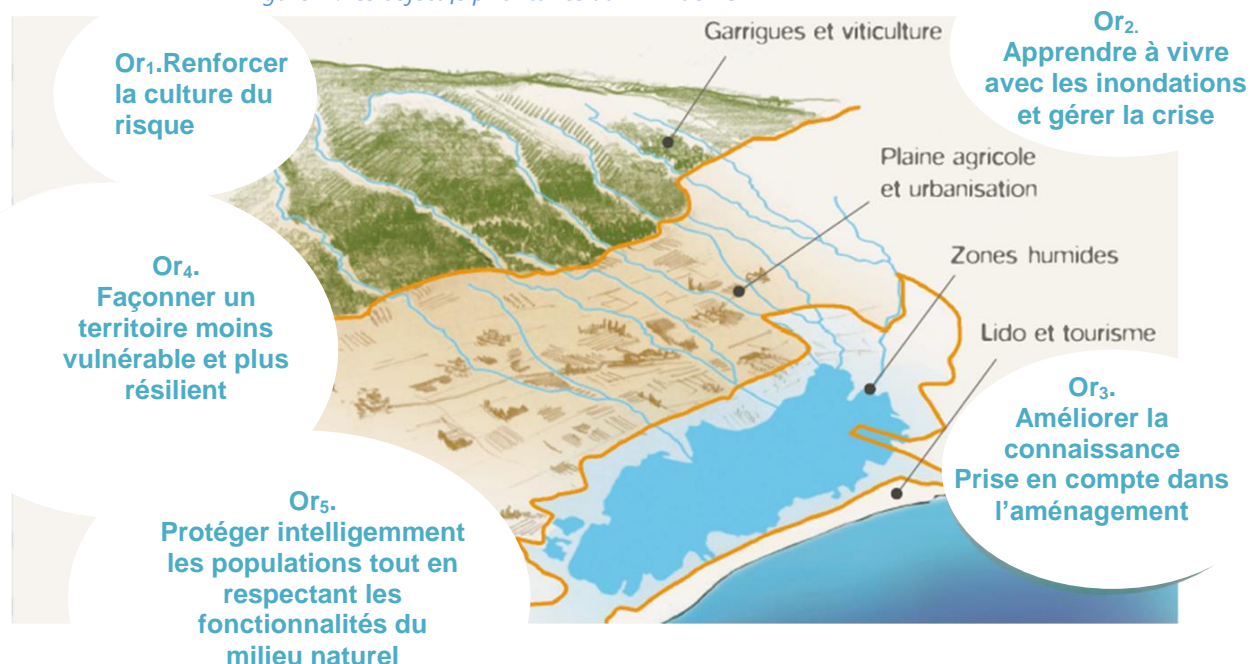
Ces orientations sont traduites sous forme d'objectifs thématiques prioritaires et cohérents, au nombre de 5, qui s'expriment de la manière suivante :



5 objectifs prioritaires :

- **Objectif Or1 : Renforcer la culture du risque**
- **Objectif Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise**
- **Objectif Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement**
- **Objectif Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient**
- **Objectif Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel**

Figure 1 : les objectifs prioritaires du PAPI de l'Or



Objectif Or1 : Renforcer la culture du risque

Développer la connaissance des phénomènes d'inondation, la diffuser le plus largement possible et renforcer la culture du risque initiée dans le cadre du PAPI d'intention constitue le **premier pilier de la stratégie du PAPI**.

La dynamique de sensibilisation instaurée au travers du PAPI d'intention doit en effet être poursuivie et renforcée. Il importe qu'elle touche un public large (scolaires, grand public, acteurs) par des outils adaptés et complémentaires et qu'elle soit élargie à l'ensemble des aléas présents sur le territoire (fluvial, littoral, étang, ruissellement...).

Etant donné les enjeux humains et économiques aujourd'hui situés sur le littoral, une attention particulière sera portée sur la sensibilisation au risque inondation par submersion marine.

Objectif Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise

Cet objectif vise à accélérer les actions d'anticipation et de gestion des événements hydrométéorologiques sur le bassin versant, en améliorant la prévision, l'alerte et la gestion de crise.

Le PAPI d'intention a mis en évidence les avancées en matière de prévision des crues en lien avec la mise en œuvre opérationnelle de l'abonnement Predict pour une majeure partie du territoire (via les abonnements mutualisés de la Métropole et de l'agglomération du Pays de l'Or, ou par les abonnements individuels des communes) et de systèmes d'appels en masse. Il convient toutefois de renforcer la connaissance des conséquences des événements hydrométéorologiques sur le territoire et de faciliter la gestion collaborative du risque entre tous les acteurs.

Le développement d'outils de prévision à l'appui du développement d'un réseau hydrométrique et l'amélioration des PCS par des exercices réguliers, permettront de répondre à ces objectifs.

Objectif Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement

Le PAPI d'intention a quantifié les nombreux enjeux du territoire présents en zone inondable (habitat, activités économiques...) et montré l'impossibilité de réduire le risque uniquement par réduction de l'aléa. Il apparaît donc nécessaire de mieux prendre en compte le risque sur le territoire en réglementant les usages et constructions via des PPRi récents, d'intégrer ce risque dans les projets de développement (particulièrement les SCOT), de lutter contre les facteurs aggravants, et de développer une stratégie de maîtrise foncière sur les sites où des aménagements sont nécessaires pour réduire le risque d'inondation.

Cette prise en compte du risque repose sur une bonne connaissance des phénomènes et fonctionnements hydrauliques sur le territoire, qu'il convient d'améliorer sans cesse.

L'aléa inondation par débordement des cours d'eau sur le bassin versant est aujourd'hui bien connu à la traversée des zones urbanisées grâce aux apports de l'étude hydraulique phare du PAPI d'intention qui sont venus compléter le niveau de connaissance déjà développé au travers de l'atlas hydrogéomorphologique, de la cartographie des PPRi et des études hydrauliques antérieures.

L'aléa lié au débordement de l'étang de l'Or déjà bien connu grâce à l'étude spécifique sur le complexe des étangs de l'Or et des étangs Palavasiens de 2012, a bénéficié également de la modélisation mise en œuvre dans le PAPI d'intention. Elle a permis d'apporter un éclairage complémentaire sur le comportement de l'étang de l'Or en période de crue et de tempête marine pour tout un panel d'événements fréquents à exceptionnels et d'hypothèses de concomitance de crues des cours d'eau et de tempête en mer.

En revanche les inondations par ruissellement et par submersion marine et le phénomène d'érosion du littoral sont partiellement connus et nécessitent des études complémentaires afin d'envisager les solutions adéquates.

Le risque de submersion marine a été pris en compte dans le PAPI d'intention et intégré dans les modélisations hydrauliques par application de surcôtes du niveau marin (condition aval du modèle) avec différentes hypothèses de concomitance avec les crues ou pas. Cette approche a permis de bien prendre en compte les échanges complexes entre le niveau de l'étang de l'Or, les apports voisins via le Vidourle, les étangs palavasiens et le canal du Rhône à Sète et la façade maritime. Elle a mis en évidence une vulnérabilité

importante des 2 communes littorales du bassin versant, Carnon (Mauguio) et la Grande Motte, à la submersion marine, à relativiser toutefois par la faible probabilité des premiers événements les impactant (tempête centennale et exceptionnelle respectivement).

Toutefois, il n'a pas été réalisé de modélisation dynamique de houle ou d'effet mécanique des vagues requérant des outils différents.

Il apparaît dès lors nécessaire, concernant la submersion marine et l'érosion du littoral, d'élaborer une stratégie d'intervention sur plusieurs années. Le PAPI complet sera l'occasion d'engager une réflexion sur l'échelle pertinente d'intervention en matière de gestion du risque littoral et du trait de cote (échelle sédimentaire).

Concernant le ruissellement, l'épisode intense du 29 septembre 2014 a permis de mesurer l'ampleur des effets du ruissellement urbain et de ses conséquences sur le territoire, notamment sur les communes de Pérols et Mauguio mais aussi sur certaines communes situées en tête de bassin (ex St Drézéry). Au regard du faible niveau de connaissance de cet aléa sur le territoire, il importe de réaliser, sur les secteurs prioritaires, des études à l'échelle de sous bassins-versants, visant à mieux connaître ce phénomène sur des territoires définis et à prévoir l'aménagement du territoire de façon globale.

La connaissance de ce risque est ainsi à améliorer pour mieux le prendre en compte dans l'aménagement du territoire notamment à une échelle adaptée souvent intercommunale. Cette connaissance permettra aussi d'améliorer l'efficacité des outils de prévision, d'alerte et de gestion du risque inondation.

Le PAPI complet visera à engager des réflexions pour aider à l'élaboration de doctrines de gestion des eaux pluviales et à les intégrer dans les outils de planification de l'aménagement du territoire pour prise en compte dans les projets urbains.

Objectif Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient

Le PAPI d'intention a montré que les dispositifs envisageables de réduction de l'aléa restent d'une efficacité limitée sur certains secteurs du bassin versant et les zones urbaines souvent exposées au ruissellement : une stratégie spécifique est nécessaire pour limiter les conséquences des inondations par réduction de la vulnérabilité et par mise en place d'outils et procédures permettant un retour rapide à la normale et une plus forte capacité d'adaptation à l'inondation.

L'analyse des enjeux vulnérables aux inondations indiquent que des efforts doivent être engagés pour réduire la vulnérabilité des personnes et biens, préserver les intérêts socioéconomiques du territoire mais également permettre un retour rapide à la normale. La présence de nombreux réseaux en zone inondable corroborent l'idée de « façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient ».

L'objectif d'une meilleure résilience suppose également une capacité d'adaptation accrue aux effets du changement climatique, qu'il s'agisse de plus fortes surcôtes marines, ou d'une fréquence accrue des crues moyennes et fortes des cours d'eau.

Objectif Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel

Le dernier levier concourant à réduire le risque d'inondation sur le territoire consiste à agir, non plus sur les enjeux, mais directement sur les aléas (débordement de cours d'eau, de l'étang, ruissellement...) lorsque cela s'avère plus pertinent. Compte tenu de la configuration particulière du territoire, avec des poches d'enjeux importants mais relativement dispersés, il s'avère possible et pertinent de lutter contre les inondations par des systèmes de protection locaux et optimisés. Cet aspect constitue le dernier pilier de la stratégie du PAPI.

En outre, le PAPI d'intention a révélé une attente forte du territoire concernant l'entretien des cours d'eau. Un entretien adapté est en effet reconnu comme nécessaire à la non-aggravation du risque en évitant la formation d'embâcles en crue. Ces interventions peuvent et doivent être menées en intégrant un objectif de préservation ou de restauration morphologique des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques, dont les zones humides, et en visant un bon fonctionnement écologique. Les deux objectifs ne sont en général pas incompatibles et doivent être également poursuivis.

Croiser les objectifs de la Directive Inondations (DI) avec ceux de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) constituent donc un objectif prioritaire de la stratégie du PAPI de l'Or.

Ces cinq objectifs induisent ainsi des actions d'animation, d'études et d'aménagements visant à la fois la réduction des risques par diminution de l'aléa et de la vulnérabilité, un meilleur fonctionnement des cours d'eau et de leurs annexes, , mais aussi une inscription sur le moyen et le long terme de la pleine prise en compte des risques d'inondations au travers d'un projet de valorisation du territoire rendant aux zones inondables des vocations adaptées à ces risques.

3.2.3 Priorisation et adaptation aux enjeux du territoire

3.2.3.1 Hiérarchisation des besoins en importance et dans le temps

Les éléments de cadrage définis par les grands objectifs du PGRI et déclinés dans la SLGRI du bassin de l'Or conduisent à hiérarchiser les interventions en matière d'importance et de délai de mise en œuvre :

- la sécurité des populations reste l'objectif premier du PAPI et sa mise en œuvre est immédiate (Orientation Stratégique 1) ;
- de même, la résilience du territoire est un objectif immédiat à travers l'amélioration de la prévision, l'alerte et la gestion de crise et l'opérationnalité des PCS, mais aussi la formation des élus et du public ;
- la réduction des coûts est également un objectif prioritaire mais s'inscrit dans le temps, voire à long terme.

3.2.3.2 Priorisation géographique

L'objectif Or₁ : Renforcer la culture du risque concerne l'ensemble du périmètre du PAPI.

Si le diagnostic du PAPI a montré une concentration plus marquée des enjeux dans la plaine aval, les caractéristiques physiques du bassin versant de l'étang de l'Or et sa situation en contexte méditerranéen le rendent naturellement vulnérable dans sa globalité. Les événements pluvio-orageux récents intenses connus sur la durée du PAPI d'intention ont en effet rappelé combien ils pouvaient être extrêmes, localisés notamment sur les sous bassins versants amont de taille réduite qui sont particulièrement sensibles aux intensités pluviométriques extrêmes. Ainsi le maintien de la culture du risque est une priorité absolue du PAPI complet et doit être poursuivie sur l'ensemble du périmètre du PAPI.

De la même manière, **les objectifs Or₂ : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise** et **Or₃ : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement** sont à développer sur tout le périmètre du PAPI.

Les autres objectifs de la stratégie pourront bien entendu s'appliquer à tout le bassin versant auquel ils devront à terme bénéficier, toutefois le PAPI d'intention a d'ores et déjà permis de dégager des priorités territoriales selon les secteurs :

L'amont du bassin versant se caractérise par des secteurs de garrigues et de viticulture moins peuplés, les enjeux concernés étant localisés à proximité immédiate des cours d'eau et pouvant être soumis à des crues rapides violentes. Le PAPI d'intention a mis en évidence les faibles potentialités de ralentissement dynamique ou de réduction de l'aléa sur ces secteurs qui doivent donc **en priorité apprendre à vivre avec les crues et se préparer à gérer les événements (Or₂)**.

La partie médiane du bassin versant regroupe l'essentiel des zones urbanisées et artisanales du territoire ainsi que les exploitations agricoles (à l'aval de cette partie). Elle abrite la majeure partie des enjeux vulnérables aux inondations comme l'a confirmé le diagnostic approfondi du territoire.

Sur ce secteur, la stratégie s'appuie sur des objectifs de **meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement sur la base d'une connaissance renforcée (Or₃) et d'amélioration de la résilience (Or₄)** en vue de stabiliser les dommages.

Sur la plaine aval, pour certaines zones prioritaires où les aléas sont particulièrement forts et concernent des poches d'enjeux densément urbanisés, la stabilisation des dommages s'appuiera sur le maintien, **l'optimisation ou le renforcement des systèmes de protection (Or₅)**.

Ces zones d'intervention prioritaires concernent les communes de Pérols, Mauguio, St Aunès, Baillargues, Candillargues, Lansargues, et Lunel-Viel. Ailleurs, l'aléa est plus modéré ou les secteurs bâtis moins denses et les opérations de mitigation permettront de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Enfin, **sur la partie littorale**, la stratégie s'appuie sur le développement des connaissances et l'engagement du territoire dans une vraie réflexion pour **inscrire à moyen et long termes l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement et de résilience (Or₃ et Or₄)**.

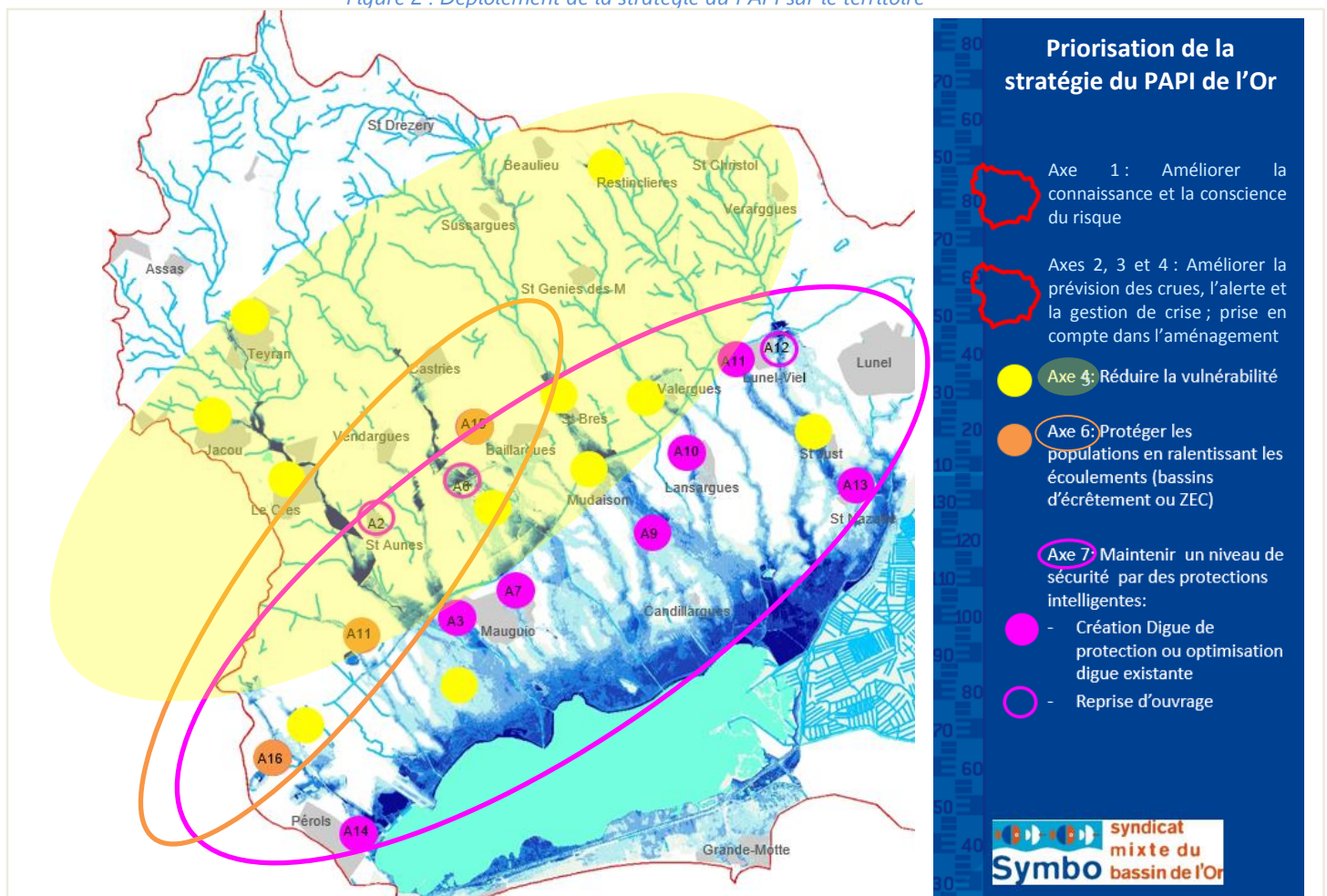
La stratégie vise ainsi sur ce secteur à réduire la vulnérabilité du littoral tout en assurant une meilleure fréquentation respectueuse des sites et le recul d'enjeux littoraux qui impactent le bon développement du dispositif de protection dunaire. Elle s'appuie sur un objectif important d'amélioration de la connaissance des phénomènes de submersion marine et d'érosion du littoral et de leur impact sur les enjeux et vise à engager une véritable réflexion sur l'adaptation du territoire aux risques littoraux.

3.2.4 Traduction des objectifs de la stratégie en programme d'actions

Les objectifs de la stratégie du PAPI sont déclinés par des actions cohérentes et complémentaires qui se distinguent selon 3 types de mesures :

- **Des mesures de connaissance et de sensibilisation, de gestion de crise et de prise en compte du risque dans l'aménagement** visant à améliorer la résilience sur l'ensemble du territoire : développement des connaissances, amélioration de l'alerte et de la prévision des crues, gestion opérationnelle de crise, sensibilisation scolaire et acteurs, prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme ...
Elles sont déclinées au travers des axes 1 à 4 du PAPI.
- **Des mesures structurelles collectives** permettant de :
 - réduire l'aléa d'inondation au droit des zones densément habitées (un seuil minimal de 15 bâtis a été considéré) et des entreprises à fort enjeu économique
 - par des aménagements efficaces et pertinents d'un point de vue économique (ACB) et de l'efficacité en termes de protection de la population et des emplois, de l'environnement,... (AMC)
 Ce type de mesures est proposé sur les communes de Pérols, Mauguio, St Aunès, Baillargues, Candillargues, Lansargues, Lunel-Viel, St Nazaire. Elles sont déclinées dans l'axe 6 et 7.
- **Des mesures individuelles de mitigation**, à défaut de solution structurelle efficace ou dans le cas d'alternatives plus pertinentes.
Ces mesures concernent les communes de Mauguio, Mudaison, Valergues, Baillargues, St Bres, St Just, Teyran, Jacou, Le Cres et Restinclières et sont déclinées dans l'axe 5 du PAPI.

Figure 2 : Déploiement de la stratégie du PAPI sur le territoire



Le programme d'actions a été conçu pour apporter une réponse opérationnelle adaptée aux objectifs prioritaires, et découle des orientations du SDAGE et de la SLGRI, du diagnostic du territoire et du bilan du PAPI d'intention.

Le tableau suivant synthétise la déclinaison des objectifs de la stratégie du PAPI au travers du programme d'actions ainsi que l'échelle d'intervention.

Tableau 6 – Déclinaison de la stratégie du PAPI de l'Or 2018-2022

Objectif prioritaire du PAPI Or	Axe du PAPI	Action	Zone d'intervention
Or1 : Renforcer la culture du risque	0 1 4 5	0.1 Animation 1.1, 1.3 synthèse et diffusion de la connaissance 1.4 à 1.8 sensibilisation 4.2 renforcement lien aménageurs 5.1, 5.4 animation sur la réduction de vulnérabilité	Ensemble du BV
Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise	1 2 3	1.4 à 1.8 culture du risque 2.1 à 2.3 améliorer la prévision des crues et l'alerte 3.1, 3.2 gestion de crise et REX	Ensemble du BV
Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	1 4	1.6 sensibilisation aménageurs 4.1 à 4.3 lien avec urbanisme	Ensemble du BV
Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	1 5	1.3 Développer et diffuser la connaissance sur la vulnérabilité 5.1 à 5.4 réduction de la vulnérabilité	Partie médiane du BV Plaine aval et littoral
Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	1, 6 et 7	1.2 études spécifiques 6.1 plans de gestion 6.2 à 6.8 ralentissement dynamique/gestion des écoulements 6.9 gestion raisonnée du littoral 7.2 à 7.7 systèmes collectifs de protection	Plaine aval et littoral

3.3 Moyens de mise en œuvre de la stratégie du PAPI 2018-2022 : pilotage et gouvernance

3.3.1 Gouvernance

3.3.1.1 La structure porteuse

Présentation, composition et compétences

La structure pilote de la démarche PAPI du bassin de l'étang de l'Or est le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Symbo). Le Symbo a été créé le 17 Décembre 2009 par évolution des statuts du SMGEO (Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or). Lors de ce changement, le périmètre de gestion du syndicat a été modifié, passant de 12 Communes à 32, qui correspondent dès lors à la quasi intégralité du bassin versant de l'étang de l'Or, et de l'échelon communal à inter communal.

En 2017, le périmètre administratif du Symbo est composé des communes suivantes:

Tableau 7 – Communes du périmètre du Symbo

Assas Guzargues Saint Vincent de Barbeyrargues Teyran	Candillargues Lansargues La Grande-Motte Saint Aunès Mauguio Mudaison Palavas les Flots Valergues Vendargues	Lunel Lunel Viel Marsillargues Saint Christol Saint Just Saint Nazaire de Pézan Saturargues Vérargues	Baillargues Beaulieu Castries Jacou Le Crès Pérols Restinclières Saint Brès Saint Drézéry Saint Geniès-des-Mourgues Sussargues
---	--	--	--

Le Symbo est un établissement public territorial de bassin (EPTB) dont sont membres le Conseil Départemental de l'Hérault et les 4 EPCI suivants :

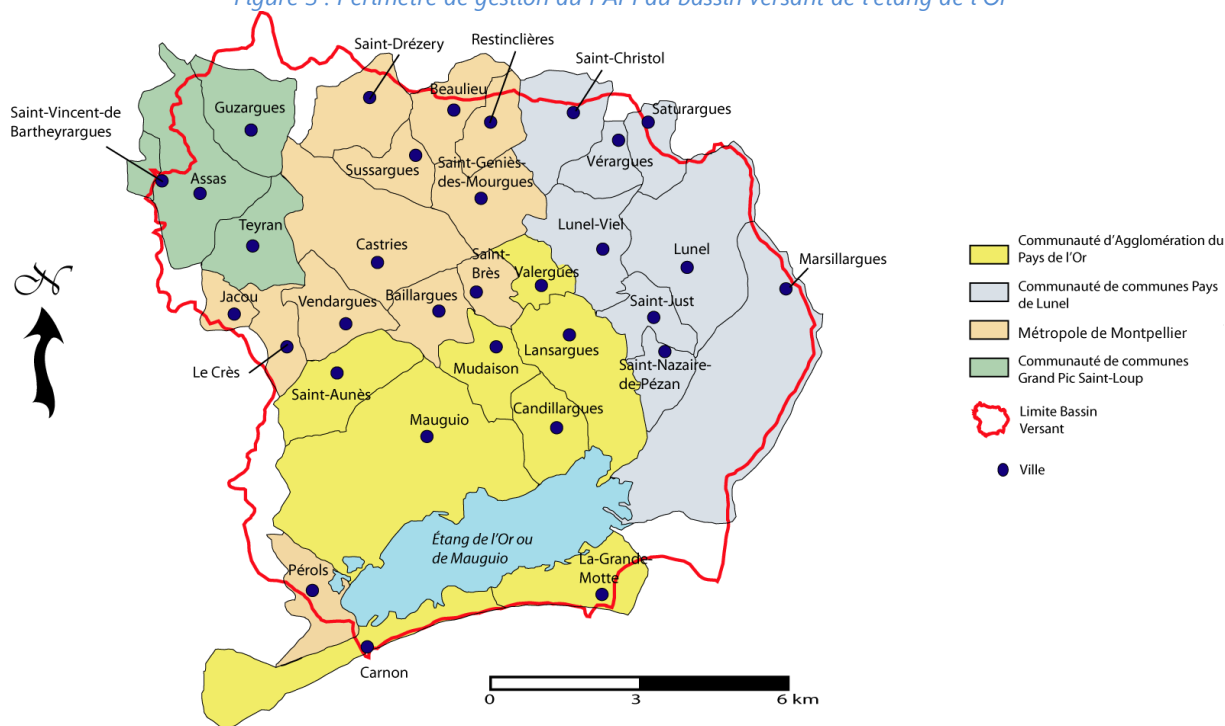
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL),
- Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL),
- Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (POA)
- Métropole de Montpellier (3M).

Le Symbo est administré par un comité syndical, présidé par Claude BARRAL, Conseiller Départemental du Canton de Lunel et composé de 25 membres, désignés par le Conseil Départemental et les intercommunalités adhérentes.

Il est doté de la compétence « gestion globale de l'eau ». Il a pour objectif de répondre aux grands enjeux qualitatifs et quantitatifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de l'Or et de contribuer, par la mise en œuvre d'actions concertées, au développement durable de ce territoire. Il conduit la réflexion et la concertation, réalise les études globales, assure l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation :

- de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, dont les démarches de type contrat de bassin, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), - Plan d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI) ;
- des actions de conservation de la biodiversité à l'échelle de la zone humide de l'étang de l'Or (NATURA 2000).

Figure 3 : Périmètre de gestion du PAPI du bassin versant de l'étang de l'Or



Dans ses domaines de compétences et champs territoriaux, le Symbo a également vocation à :

- participer aux réseaux de gestionnaires des milieux aquatiques et ressources naturelles;
- assurer la sensibilisation et l'information du public.

Le Symbo assure la gestion et l'entretien de plusieurs ouvrages hydrauliques du Département situés en bordure de l'étang de l'Or.

Le Symbo n'a pas compétence en matière de travaux: les EPCI, communes et syndicats de communes, avec lesquels il a su tisser des partenariats, conservent leurs compétences : travaux de restauration des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de desserte en eau brute, de prévention des inondations, réalisation des études, travaux et gestion des ouvrages correspondants.

Le Symbo assurera l'animation et la coordination du programme. Il n'envisage pas en l'état actuel de ses compétences d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux du PAPI complet. Néanmoins les conclusions de la réflexion en cours sur l'organisation de la GEMAPI sur le territoire du PAPI permettront d'assoir l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du PAPI complet et de définir plus précisément le rôle de chacun des partenaires.

Enfin, le Symbo porte le contrat de milieu du bassin versant de l'Or en cours de bilan à mi-parcours et dont le PAPI constitue le volet « inondations ».

Légitimité du Symbo pour piloter le PAPI du bassin de l'Or 2018-2023 :

Le territoire du PAPI correspond au périmètre d'intervention du Symbo : le bassin versant de l'étang de l'Or. La création du Symbo a été motivée par la nécessité de mener une gestion concertée de l'eau et d'organiser la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Le Symbo est un syndicat mixte ouvert composé du Conseil Départemental de l'Hérault et des 4 EPCI à fiscalité propre du bassin versant.

Ses principales missions, énoncées ci-avant, visent à :

- garantir une gestion globale, cohérente et solidaire du bassin versant;
- dynamiser et coordonner les actions locales ;
- animer le cadre financier d'intervention (PAPI, contrat de bassin...);
- assister les communes au lancement et à la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde ainsi qu'à la pose de repères de crues ;
- entretenir la mémoire des inondations par des actions de formation, de sensibilisation et de communication;
- contribuer activement à la réalisation du programme de mesures du SDAGE par son rôle d'animateur du contrat de bassin.

Le Symbo a obtenu la reconnaissance du statut d'EPTB sur le bassin versant de l'Or par arrêté préfectoral du 23 février 2017 suite à un avis favorable du Préfet Coordonnateur de Bassin et à l'approbation de l'ensemble des collectivités membres du Syndicat.

Enfin, il a élaboré et porte la SLGRI du bassin de l'Or sur le TRI de Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas.

De par ses compétences, son assise territoriale, son rôle d'élaboration de grands programmes et de fédération des porteurs de projets pour tendre vers des objectifs communs, le Symbo dispose ainsi de la légitimité et de la capacité à conduire un PAPI sur le Bassin de l'Or. **Aussi, le Symbo sera la structure porteuse et pilote de la démarche PAPI de l'Or 2018-2023.**

3.3.1.2 Le comité de pilotage du PAPI

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit au minimum une fois par an.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

Le comité de pilotage est le garant de l'atteinte des objectifs fixés dans le PAPI ; il décide le cas échéant d'adapter ou de réviser le programme d'actions.

Il est présidé conjointement par le Préfet de l'Hérault et par le Président du Symbo. Son secrétariat est assuré par le Symbo.

Le comité de pilotage du PAPI sera constitué, à l'identique de celui du PAPI d'intention, par le représentant:

- de l'Etat (Préfet de l'Hérault représenté par ses services DREAL, DDTM₃₄)
- des EPCI à fiscalité propre : Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Communauté de Communes du Pays de Lunel, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, porteuses des SCOT ;
- des syndicats intercommunaux et de bassins voisins : Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or, Etablissement Public Territorial du Bassin du Lez, Etablissement Public Territorial du Bassin du Vidourle ;
- des collectivités territoriales : Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault;
- des chambres consulaires : Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Chambre du Commerce et de l'Industrie Languedoc-Roussillon, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
- des principales associations concernées.

La composition du Comité de Pilotage a été approuvée par le Comité syndical du Symbo et élargie à 3 communes à forts enjeux du bassin versant : Mauguio, Baillargues, Le Crès.

Tableau 8 – Instances de gouvernance du PAPI complet du bassin de l'Or

Instance	Composition	Rôle	Fréquence réunion
Comité Syndical	<u>Elus des collectivités membres du Syndicat</u> (4 EPCI et CD ₃₄)	Décisionnel dépôt PAPI, validation des bilans, suites à donner	1 fois/an Bilan/programmation PAPI
Comité Pilotage PAPI	<u>Partenaires institutionnels (Elus) et financiers</u> : DREAL, DDTM, Région, Département, Agence de l'Eau, EPCIs, SyBLE, EPTB Vidourle, Associations, Chambres consulaires	Suivi global du PAPI et Validation Contribution à la préparation du PAPI Complet ; Validation du programme d'actions	1 à 2 fois par an
Comité technique	<u>Partenaires institutionnels (Techniciens) et financiers</u> : DREAL, DDTM, Région, Département, Agence de l'Eau, EPCIs, SyBLE, EPTB Vidourle, Chambre d'agriculture	Suivi technique, administratif et financier du PAPI Contribution à la préparation des COFIL	Régulièrement au fur et à mesure de l'avancement des actions

Composition du COPIL du PAPI du bassin de l'Or :

Collectivités et groupement :

- Syndicat Mixte du Bassin de l'Or
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or
- Etablissement Public Territorial du Bassin du Lez
- Etablissement Public Territorial du Bassin du Vidourle
- Montpellier Méditerranée Métropole
- Pays de l'Or Agglomération
- Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
- Conseil Régional Occitanie
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Commune de Mauguio
- Commune de Baillargues
- Commune du Crès

Représentants de l'Etat et ses établissements publics

- l'Etat (Préfet de l'Hérault représenté par ses services DREAL, DDTM₃₄)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Usagers :

- Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Hérault
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
- Association pour la Prévention des Inondations à Lunel
- CAPNUBAM/Association Amis et Riverains du Ponant
- Association pour la sauvegarde des berges du Salaison
- Association des riverains du Bérange
- Association des Cabaniers de Pérols

3.3.1.3 Le comité technique du PAPI

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par un comité technique, composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et des partenaires du projet. La composition du comité technique du PAPI de l'Or respecte les préconisations du cahier des charges PAPI₃ en associant les 4 porteurs de SCOTs du territoire du PAPI, ainsi que les services de la Métropole porteur d'un PLUintercommunal.

Le comité technique assure en lien avec les services de l'Etat, la saisie des informations du PAPI et son suivi dans l'outil de suivi national SAFPA.

Les Maîtres d'Ouvrage des actions du PAPI informent le comité technique de la mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Le comité technique assurera le suivi technique des études et travaux réalisés dans le cadre du PAPI ainsi que la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage du PAPI.

Ce comité technique est présidé conjointement par un représentant de l'Etat et un représentant du porteur de projet et son secrétariat est assuré par le Symbo.

Le comité technique se réunira périodiquement, de façon systématique avant les réunions du Comité de pilotage et ponctuellement en cas de besoin, pour assurer le suivi de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veiller au maintien de la cohérence du programme dans le déroulement de ses diverses étapes.

Il sera composé d'agents des services représentant chacun des membres du Comité de Pilotage.

L'animation et le secrétariat du comité technique du PAPI seront assurés par le Symbo.

3.3.2 Pilotage

3.3.2.1 Moyens humains nécessaires à l'animation du PAPI

Les moyens humains pour porter la stratégie du PAPI Or 2018-2023 comprendront l'équipe du Symbo et tous les partenaires financiers et techniques déjà très largement présents pour la mise en œuvre du PAPI d'intention.

Afin de s'assurer de l'animation efficiente de ce programme, il est prévu de maintenir le poste à temps plein de chargé de mission PAPI au sein du Symbo créé pour la mise en œuvre du PAPI d'intention. Cette personne, ingénieur hydraulicien de formation, est venue compléter la cellule technique du syndicat en mai 2014. Cette dernière est actuellement composée par 7 agents dont 6 ont un profil technique :

- 1 hydraulicien
- 2 agronomes
- 1 écologue
- 2 techniciens.

Par la composition multidisciplinaire de l'équipe technique du Symbo, la chargée de mission PAPI est ainsi amenée à bénéficier de l'appui de plusieurs agents dans la mise en œuvre du plan d'actions. Elle sera épaulée par le Directeur pour le pilotage du projet en relation avec les différentes instances telles que le comité technique et surtout le comité de pilotage.

Des échanges réguliers et étroits avec l'ingénieur écologue lui permettront de s'assurer de la bonne adéquation des projets de protection hydraulique avec le bon fonctionnement naturel des cours d'eau, garant d'une gestion intégrée des milieux aquatiques et du croisement recherché des objectifs de la DCE et de la DI. Elle pourra bénéficier d'un soutien et d'une participation dans la réalisation d'opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement de la part des 2 techniciens du Symbo. Enfin, elle travaillera en étroite liaison avec les agents qui interviennent sur la gestion des cours d'eau, et tout particulièrement le chargé de mission du contrat de milieu.

L'ensemble de cette équipe permet ainsi de garantir la bonne mise en œuvre d'un programme d'actions intégré.

La mise en œuvre du PAPI complet bénéficiera également du renfort des moyens humains mis en place par les EPCIs du territoire dans le cadre de leur prise de compétence GEMAPI.

Enfin, dans la lignée du PAPI d'intention et du groupe de travail mis en place pour l'élaboration croisée des 4 SLGRI du TRI de Montpellier, la chargée de mission PAPI sera amenée à suivre les PAPI des bassins versants voisins en vue d'une bonne coordination des actions du Symbo avec le SyBLE et l'EPTB Vidourle en particulier dans les zones d'interfaces.

Les moyens financiers reposeront essentiellement sur les contributions des membres des maîtres d'ouvrages du programme d'actions et sur les aides publiques des partenaires financiers signataires du PAPI. Dans un cadre conjoncturel très contraint sur le plan budgétaire, des économies seront notamment recherchées autant que possible.

3.3.2.2 Maîtrise d'ouvrage du PAPI d'intention

Au stade de la mise en œuvre du PAPI d'intention, c'est le Symbo qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de la quasi-totalité des actions réalisées (à l'exception de l'élaboration de certains PCS, sous maîtrise d'ouvrage communale et des opérations sous maîtrise d'ouvrage Etat).

Le Symbo poursuivra sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études d'amélioration de la connaissance et des actions de sensibilisation (axe 1) inscrites au PAPI complet. Afin de garantir un bon taux de réalisation et une véritable animation sur cette thématique, il réalisera également les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtis pour les particuliers (axe 4).

Les maîtres d'ouvrage du programme d'actions sont identifiés dans chaque fiche action, et listés ci-après :

- Le Symbo
- L'Etat
- Les EPCI-FP
- La Chambre d'agriculture
- Les particuliers

Les actions structurelles du PAPI complet (axe 6 et 7) seront pour la plupart conduites par les collectivités « GEMAPIennes ». Dans le contexte complexe et changeant de réforme territoriale lié à la loi NOTRe, la mobilisation d'une volonté politique de gestion des risques d'inondation affirmée s'est avérée difficile, et les maîtres d'ouvrage initialement déclarés peu nombreux, beaucoup restant en attente de la mise en place de la compétence GEMAPI et de la clarification des compétences qui l'accompagne.

Le travail étroit de concertation sur toute la durée du PAPI d'intention a néanmoins permis une bonne implication des partenaires qui constitue une dimension nécessaire à la bonne conduite du projet. L'identification des futurs porteurs de projets dans le cadre de l'élaboration du présent PAPI s'est appuyée sur les réflexions parallèles pour l'organisation de la GEMAPI sur le territoire.

3.3.2.3 Organisation prévue pour la réalisation du programme

Dans le prolongement de l'organisation mise en place dans le cadre du PAPI d'intention, il est prévu durant la phase de mise en œuvre du PAPI complet de continuer à réunir régulièrement le comité technique et le comité de pilotage. Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse dès la labellisation puis à raison d'une fois / an et en fin de programme afin de porter le bilan du PAPI complet. Le comité technique se réunira avec une fréquence plus soutenue en vue d'échanger sur le montage des opérations et de préparer les comités de pilotages.

La composition du Comité Technique restera identique à celle mise en place pour le PAPI d'intention, celle du Comité de Pilotage ayant déjà évolué pour intégrer les représentants des Syndicats de bassins versant du Lez et du Vidourle afin de permettre une bonne articulation des orientations et des opérations.

4 Cohérence et articulation du PAPI avec les autres politiques publiques

4.1 Cohérence de la stratégie du PAPI avec les objectifs du SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée qui fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2021, est entré en vigueur le 20 décembre 2015 pour une durée de 6 ans sur la période 2016-2021.

Le SDAGE définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les masses d'eaux (cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales). Il fixe les grandes orientations pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin hydrographique Rhône-Méditerranée, dont le périmètre du PAPI de l'Or fait partie.

Le SDAGE se décline selon **neuf orientations fondamentales** qui traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau et un programme de mesures opérationnelles locales à l'échelle de chaque masse d'eau.

Les orientations fondamentales ci-après se retrouvent pleinement dans la stratégie du PAPI de l'Or :

- OF n°2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- OF n°4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- OF n°6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides :
- 6A : agir sur la morphologie et le décrochement pour préserver et restaurer les 6A : agir sur la morphologie et le décrochement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- 6B : préserver, restaurer et gérer les zones humides
- 6C : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les mesures du Programme de Mesures (PDM) sont prises en compte dans les actions prévues dans le PAPI complet afin de rendre le SDAGE et le PAPI de l'Or compatibles.

Le PAPI de l'Or a été construit dans le souci permanent d'être conforme aux dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée, et de répondre précisément à certains objectifs identifiés dans son Orientation Fondamentale n°8.

Le croisement entre objectifs de la Directive Inondations (DI) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) constitue également la ligne de conduite pour préciser le cadre d'actions défini dans le PAPI complet.

Ainsi certaines actions de l'axe 6 du PAPI, à bénéfices multiples, permettront de traiter dans un même temps la problématique de restauration morphologique des cours d'eau avec la réduction des inondations, en favorisant :

- la reconnexion des annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et la restauration de leur espace fonctionnel,
- la restauration des berges et/ou de la ripisylve,
- la restauration du fonctionnement hydromorphologique naturel des cours d'eau ou de l'espace littoral.

4.2 Cohérence de la stratégie du PAPI avec la Directive Inondation

Elaboré en concertation avec les parties prenantes et soumis à consultation au 1er semestre 2015, le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée a été arrêté le 7 décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée.

Il fixe les objectifs qui s'appliquent à l'ensemble du district Rhône-Méditerranée (volume 1 du PGRI), ainsi que les objectifs spécifiques aux SLGRI qui constituent ainsi une trame à approfondir dans chacune des stratégies locales (volume 2 du PGRI).

Le PGRI se décline selon 5 grands objectifs :

- GO1: Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
- GO2: Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- GO3: Améliorer la résilience des territoires exposés
- GO4: Organiser les acteurs et les compétences
- GO5: Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Le TRI de Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas est sous l'influence de 4 bassins versants, qui ont donné lieu à l'élaboration coordonnée de 4 SLGRI :

- la SLGRI du bassin de l'étang de l'Or (37 communes héraultaises) ;
- la SLGRI des bassins du Lez et de la Mosson (52 communes héraultaises) ;
- la SLGRI du bassin du Vidourle (97 communes, dont 66 dans le Gard et 31 dans l'Hérault) ;
- et la SLGRI du bassin du Vistre (48 communes gardoises).

Ces 4 SLGRI sont coordonnées par un socle d'objectifs communs inscrit au PGRI et retranscrit dans chacune des stratégies, permettant d'assurer la cohérence stratégique du TRI.

La SLGRI, cadre stratégique pour le PAPI :

Les trois Orientations Stratégiques et les cinq objectifs prioritaires du PAPI complet découlent des besoins mis en évidence par les conclusions et enseignements du PAPI d'intention mais également du diagnostic du territoire mené dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) du bassin de l'Or.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de l'Or, qui décline les orientations du PGRI sur le territoire du PAPI, a été approuvée par le préfet de l'Hérault le 9 juin 2017. Cette stratégie fixe les orientations du territoire en matière de prévention et gestion des risques d'inondation pour la période 2016-2021. Elle est portée et animée par le Sympo en étroite concertation avec les parties prenantes et coordonnée par la DDTM de l'Hérault, en lien avec la DDTM du Gard s'agissant d'un TRI interdépartemental.

Au sein des parties prenantes associées à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de la stratégie locale désignées par arrêté du Préfet de l'Hérault du 5 août 2016, un comité technique restreint commun à la SLGRI du bassin de l'Or et à la SLGRI des bassins Lez-Mosson a été chargé de préparer le projet avant de le soumettre à l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, la stratégie du PAPI est en parfaite conformité avec la SLGRI du bassin de l'Or qui décline à l'échelle locale les objectifs du PGRI. La concertation locale établie depuis 2014 entre le Symbo, l'Etat et les parties prenantes pour élaborer la stratégie locale se retrouve dans la démarche de co-construction mise en œuvre pour bâtir le contenu du PAPI.

Ainsi élaborée, cette stratégie du PAPI s'intègre parfaitement à l'esprit de la Directive Inondation. Le Symbo s'est positionné comme structure porteuse de la SLGRI. En continuité et en complément, il portera **le PAPI du bassin de l'Or qui constitue un des outils opérationnels privilégiés de mise en œuvre de la stratégie locale. Sa stratégie est en parfait adéquation avec la SLGRI du bassin de l'Or.**

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Or ne seront toutefois pas cantonnées aux seules communes identifiées dans le TRI, mais élargies conformément à l'échelle retenue pour la SLGRI, à toutes les communes du bassin versant dans lesquelles les enjeux auront été identifiés.

Pour chacun des cinq Grands Objectifs du PGRI, la stratégie locale définit des thèmes prioritaires au travers des dispositions de la SLGRI, lesquels s'inscrivent pleinement dans la logique et la perspective du présent projet de PAPI. Ces thèmes prioritaires et leur corrélation avec les objectifs et les différents axes du PAPI sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 9 – Correspondances entre la SLGRI du bassin de l'Or et le PAPI Complet

GRANDS OBJECTIFS du PGRI	OBJECTIFS de la SLGRI du bassin de l'Or	PAPI du bassin de l'Or	
		Objectifs prioritaires du PAPI	Axe du PAPI
GO1 Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
	1.3 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation	Or1 : Renforcer la culture du risque Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
	1.2 Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité du territoire	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
GO2 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	2.1 Préserver les capacités d'écoulement en améliorant le fonctionnement hydraulique général à l'échelle de sous-bassins versants	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection
	2.2 Veiller au développement des approches intégrées associant la gestion et la préservation des MA à la prévention du risque	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 6 : Ralentissement dynamique AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection
	2.3 Prendre en compte l'érosion côtière du littoral	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
		Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
2.4 Assurer la pérennité des ouvrages de protection	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	
GO3 Améliorer la résilience des territoires exposés	3.1 Agir sur la surveillance et l'alerte	Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise	AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations AXE 3 : Alerte et gestion de crise
	3.2 Se préparer à la crise et apprendre à mieux vivre avec les inondations	Or2 : Apprendre à vivre avec les inondations et mieux gérer la crise	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations AXE 3 : Alerte et gestion de crise
	3.3 Développer la conscience du risque des populations	Or1 : Renforcer la culture du risque,	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
GO4 Organiser les acteurs et les compétences	4.1 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques	Or 1 à 5	AXE 0 : Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
	4.2 Accompagner la mise en place de la GEMAPI	Or5 : Protéger intelligemment les populations tout en respectant les fonctionnalités du milieu naturel	AXE 0 : Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection
	1.3 Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation	Or1 : Renforcer la culture du risque,	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
GO5 Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation	Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
	5.2 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future	Or1 : Renforcer la culture du risque Or3 : Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement Or4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

4.3 Une approche intégrée

Ce projet de PAPI s'inscrit dans la suite logique et cohérente du volet « inondation » (volet C) du contrat de bassin de l'Or lancé en 2015-2019 dont les objectifs garantissent une approche globale et intégrée à l'échelle du bassin versant.

Le PAPI d'intention constitue le volet inondation de ce contrat. Sa mise en œuvre contribuera en particulier à répondre à l'axe 6 du PAPI au travers de l'élaboration des plans de gestion des principaux cours d'eau du bassin versant et de l'amélioration du fonctionnement morphoécologique des cours d'eau.

La gouvernance du Contrat est assurée par :

- un comité de pilotage, appelé «Comité du Bassin de l'Or», qui rassemble 45 membres : élus du territoire, financeurs, usagers (professionnels, associatifs, gestionnaires...) et l'État. Cette instance de décision est représentative des acteurs de ce territoire et veille à l'application sur le terrain des orientations du contrat avec la mise en œuvre du programme d'actions. Elle fait partie des parties prenantes de la SLGRI.
- 4 commissions thématiques



La Commission Inondation du Contrat de bassin est constituée par le Comité de Pilotage du PAPI d'intention.